

# Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2023



Roche aux Fées  
COMMUNAUTÉ



## Vivre à Brie



## LES FINANCES COMMUNALES

4/8

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal  
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal  
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2021 - Subventions aux associations 2022  
Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 - Tarifs l'Abri de l'Ise 2023

## LA VIE COMMUNALE

9/10

Numérotation des hameaux et lieux-dit - Éclairage public, idée lumineuse  
Décès de Maria LETORT à 102 ans - Révision de PLU en cours...

## AU CONSEIL MUNICIPAL

11/17

Travaux de sécurisation du pont au lieu-dit Le Cerisier à Deux - Travaux 2022  
Travaux d'installation d'un panneau d'affichage  
Amende de police 2022 - Au Conseil Municipal 2022  
Centre Communal d'Action Sociale  
Enfance-Jeunesse et vie scolaire  
Commission Culture de Brie

## LA VIE DES ASSOS

18/25

Liste des associations Briennes - Amicale des donneurs de sang  
Accueil de Loisirs  
Association « Les Autochtones » - ES Brie  
Médiathèque de Brie - 1001 Fleurs  
Forme et Loisirs - Club de l'amitié - Comité des Fêtes  
Brie de France - Tout Brie Bouge  
Classes 3  
OGEC - Premier budget participatif départemental - Un logement temporaire à Paris

## NOS PARTENAIRES

26/32

Roche aux Fées Communauté  
SMICTOM : Tri des emballages  
Tous pour la Vie - Syndicat des Eaux de la Forêt du theil  
Le Relais pour l'Emploi - Mission Local Jeune  
Le Relais Petite Enfance - ADMR Bistrot des Mémoires

## INFOS DIVERSES

33/35

Le parcours citoyen et la Défense  
Déclarations Préalables accordées en 2022 - Permis de Construire accordés en 2022  
État Civil 2022 - Les manifestations 2023

## Chère Briennes, cher Briens

► La révision du PLU de Brie touche à sa fin. Les réunions régulières avec l'Atelier d'Ys nous ont permis d'échanger et d'avancer sur ce projet réalisé en concertation avec le Plan Local de l'Habitat (PLH), de la communauté de communes, du syndicat d'urbanisme et des services de l'État.

Néanmoins nous avons eu la mauvaise surprise de recevoir un avis défavorable avec réserves du Préfet, concernant la consommation de l'espace pour l'habitat, la ZA ainsi que les voies douces.

L'artificialisation et la consommation des terres agricoles est un sujet auquel nous accordons une importance primordiale. Bien que n'étant pas encore en vigueur, les services de l'état appliquent dès à présent la loi climat et résilience sur les projets de PLU en cours dont Brie.

Pour rappel, dans les dix années à venir nous ne pourrions consommer que 50% de la consommation des dix dernières années (2011-2021). Suite à cet avis négatif, un mémoire en réponse a été réalisé par le cabinet Atelier d'Ys. De ce fait, notre PLU a pris du retard sur le calendrier prévu ainsi que l'enquête publique qui n'aura lieu qu'en janvier 2023, après les fêtes.

► Sur le sujet de l'urbanisme, la communauté de communes de la Roche aux Fées a arrêté la révision de son Programme Local de l'Habitat (PLH 3). Ce programme vise à mettre en œuvre une politique communautaire sur les besoins de logement sur l'ensemble de Roche aux Fées Communauté. Ces orientations faisant suite à un diagnostic, nous permettent de nous projeter à l'horizon 2028 sur les besoins et possibilités de chaque commune de la RAFCOM.

► Concernant l'énergie, nous subissons comme tous l'augmentation de son coût. Les collectivités sont touchées de plein fouet et nous attendons de voir quel dispositif sera mis en place pour les communes rurales. La majorité de celles-ci ne savent pas comment elles vont pouvoir gérer cette augmentation.

Nous avons passé en délibération les horaires de l'éclairage public et l'ensemble du conseil municipal a été favorable à une diminution de l'amplitude horaire de l'éclairage. Cette décision va dans le sens des économies d'énergie en tenant compte des horaires de transport scolaire.

Le panneau lumineux numérique a été mis en place et permet de diffuser de nombreuses informations.

► Nous avons accueilli cette année un nouvel agent technique, Louis, suite au départ de Stéphane. Celui-ci apporte ses compétences sur le domaine des espaces verts et l'entretien de matériel.

**Nous lui souhaitons la bienvenue à BRIE.**

► Suite au départ d'Hélène, Magalie rejoint l'équipe administrative à l'accueil de la mairie.

**Nous lui souhaitons aussi la bienvenue.**

► Les vœux du Maire devraient pouvoir se dérouler cette année.

La cérémonie aura lieu à la salle de l'Abri de l'Isle **le vendredi 6 janvier à partir de 18 heures.**

Nous ferons le bilan de ces deux dernières années.

En cette fin d'année nous voulons garder l'esprit de Noël dans notre commune en conservant les illuminations, bien que nous portions une attention particulière à la consommation d'énergie.

Profitez des fêtes pour partager de bons moments en famille, entre amis ou entre voisins.

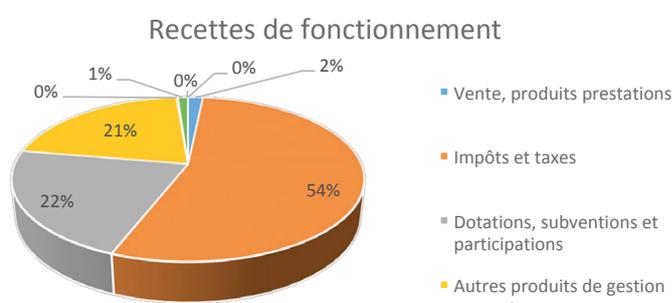
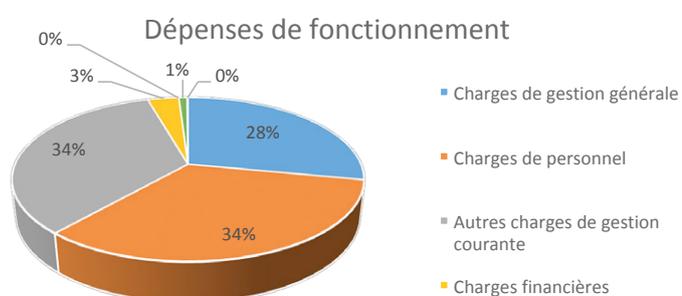
Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne année 2023 !



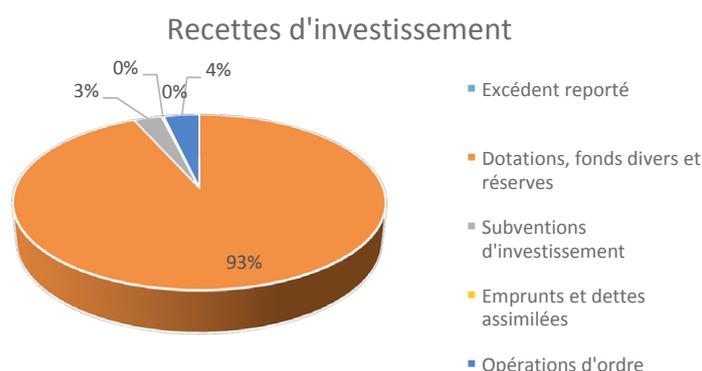
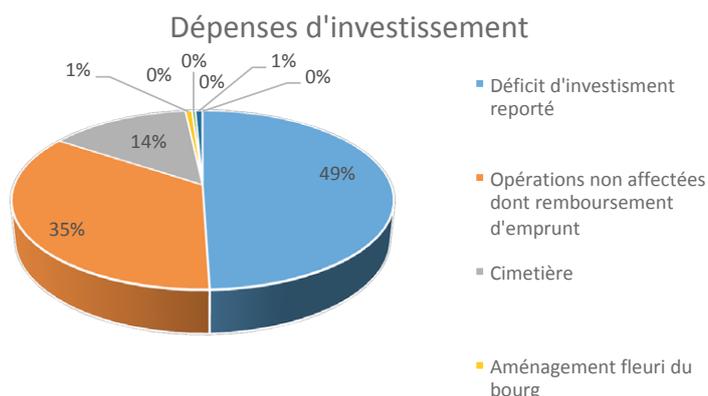
Bruno PELLETIER,  
Maire

## Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement 2022					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	170 759,29	28,04	Vente, produits prestations	13 250,59	1,63
Charges de personnel	203 798,21	33,46	Impôts et taxes	441 834,74	54,31
Autres charges de gestion courante	207 518,33	34,07	Dotations, subventions et participations	177 032,95	21,76
Charges financières	20 852,52	3,42	Autres produits de gestion courante	171 121,75	21,03
Charges exceptionnelles	58,67	0,01	Atténuations de charges	1 251,18	0,15
Amortissement	5 399,26	0,89	Produits exceptionnels	9 007,59	1,11
Opérations d'ordre	691,49	0,11	Produits financiers	2,24	0,00
			Opérations d'ordre	91,49	0,01
<b>Total</b>	<b>609 077,77</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>813 592,53</b>	<b>100</b>
			<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>204 514,76</b>	



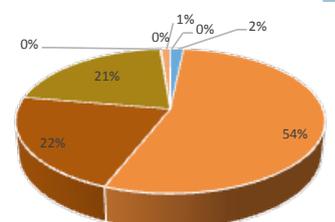
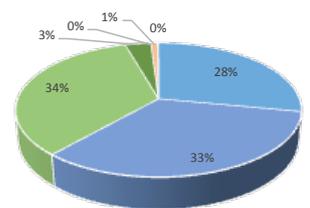
Investissement 2022					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté	141 538,99	49,49	Excédent reporté	0	
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	99 611,10	34,84	Dotations, fonds divers et réserves	157 350,72	93,31
Cimetière	39 905,40	13,96	Subventions d'investissement	4 796,00	2,8
Aménagement fleuri du bourg	1 876,79	0,6	Emprunts et dettes assimilées	395,22	0,06
Stade	-		Opérations d'ordre	6 090,75	3,6
Dernier commerce-Baïona	960,00	0,3		0	
Logement Presbytère	1 963,68	0,7		0	
Requalification lotissement Prairie de l'Isle	-			0	
Opérations d'ordre	91,49			0	
<b>Total</b>	<b>285 947,45</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>168 632,69</b>	<b>100</b>
			<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-117 314,76</b>	
			<b>Résultat du budget général</b>	<b>87 200,00</b>	



## Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2022	€	%	€
<b>CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE</b>	<b>170 759,29 €</b>	<b>28,04</b>	
<b>Achat et variation de stock dont :</b>			<b>50 159,85 €</b>
électricité			23 454,80 €
fournitures administratives			2 961,82 €
matériel outillage			11 305,66 €
<b>Services extérieurs dont :</b>			<b>92 195,38 €</b>
entretien voies et réseaux			29 992,89 €
entretien bâtiments			26 622,29 €
entretien terrains			2 826,00 €
assurance bâtiments et matériels			8 770,13 €
<b>Autres services extérieurs dont :</b>			<b>21 582,06 €</b>
fêtes et cérémonies			1 674,86 €
publication bulletin municipal			6 903,60 €
frais d'affranchissement			897,60 €
frais télécommunication			7 597,59 €
<b>Impôts : taxes foncières</b>			<b>7 500,00 €</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>203 798,21 €</b>	<b>33,46</b>	
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE DONT :</b>	<b>207 518,33 €</b>	<b>34,07</b>	
service incendie			14 915,00 €
participation fonctionnement école publique			15 303,17 €
subventions aux associations (détails : voir article subventions aux associations)			9 410,63 €
convention école privée			81 212,00 €
indemnités de fonction			36 264,84 €
<b>CHARGES FINANCIÈRES (INTÉRÊTS DES EMPRUNTS)</b>	<b>20 852,62 €</b>	<b>3,42</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>58,67 €</b>	<b>0,01</b>	
<b>AMORTISSEMENT</b>	<b>5 399,26 €</b>	<b>0,89</b>	
<b>OPÉRATION D'ORDRE</b>	<b>691,49 €</b>	<b>0,11</b>	
<b>Total</b>	<b>609 077,87 €</b>	<b>100,00</b>	

Recettes 2022	€	%
<b>Ventes de produits, prestations</b>	<b>13 250,59 €</b>	<b>1,63</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>441 834,74 €</b>	<b>54,31</b>
contributions directes		292 423,00 €
attribution de compensation (RAFCO)		50 219,74 €
dotation de solidarité communautaire (RAFCO)		40 383,00 €
fonds de péréquation des ressources communales		16 383,00 €
FNGIR (Fond national Garantie des Ressources)		31 082,00 €
<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>177 032,95 €</b>	<b>21,76</b>
dont dotation forfaitaire		37 663,00 €
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>171 121,75 €</b>	<b>21,03</b>
dont locations maisons et salle polyvalente		60 164,66 €
<b>Atténuations de charges</b>	<b>1 251,18 €</b>	<b>0,15</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>2,24 €</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>9 007,59 €</b>	<b>1,11</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>91,49 €</b>	<b>0,01</b>
<b>Total</b>	<b>813 592,53 €</b>	<b>100,00</b>



## Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2021

### BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	-141 538,99 €	0,00 €	24 024,23 €	-117 514,76 €
Fonctionnement	309 605,98 €	141 538,99 €	204 514,66 €	372 581,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 066,99 €</b>	<b>141 538,99 €</b>	<b>228 538,89 €</b>	<b>255 066,89 €</b>
	A	B	C	A - B + C

### ASSAINISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	-6 176,65 €	0,00 €	-967,42 €	-7 144,07 €
Fonctionnement	31 688,20 €	6 176,65 €	10 579,53 €	36 091,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 511,55 €</b>	<b>60176,65 €</b>	<b>9 612,11 €</b>	<b>28 947,01 €</b>

### COTEAU SUD 3

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	298 762,13 €	0,00 €	-98 762,13 €	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>298 762,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-98 762,13 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

### ZAC

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	-5 732,67 €	0,00 €	5 732,67 €	0,00 €
Fonctionnement	0,47 €	0,00 €	0,47 €	0,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>-5 733,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 732,20 €</b>	<b>0,00 €</b>
			CONSOLIDÉ	<b>484 013,90 €</b>

## Subventions aux associations 2022



#### ATTENTION :

La Mairie enverra un formulaire aux associations pour leur demande de subvention à compléter.

Toute demande non parvenue au 31 janvier 2023 ne sera pas prise en compte.

ASSOCIATIONS	Vote 2022
APEL de Brie	400,00 €
Ecole Privée : subvention pédagogique	1 510,50 €
Ecole Privée aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGEC	2 382,78 €
Brie de FRANCE	285,00 €
Chasse Saint-Hubert	1 351,75 €
Club de l'Amitié	649,25 €
Comité des fêtes	1 006,00 €
Comité des fêtes (secouriste feu d'artifice) sur présentation de facture	400,00 €
Etoile Sportive de Brie Foot	755,25 €
Graines d'Eveil	278,25 €
Tout Brie Bouge	304,25 €
Association cycliste du pays de la roche aux fées	33,00 €
Donneurs de sang de Janzé et environs	33,00 €
Pompiers humanitaires du GSCF-Urgence Ukraine	100,00 €
Institut Gustave Roussy -recherche contre le cancer	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 589,03 €</b>

## Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

<b>TARIFS PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</b>	
Photocopie A4	0,15 €
Photocopie A3	0,30 €
Photocopie A4 RV	0,30 €
Photocopie A3 RV	0,60 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi et associations	
<b>TARIFS PHOTOCOPIES COULEURS</b>	
Photocopie A4	0,45 €
Photocopie A3	0,90 €
Photocopie A4 RV	0,90 €
Photocopie A3 RV	1,80 €
<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE (uniquement aux Briens / Briennes)</b>	
Location salle 1 jour	52,54 €
Location salle vin d'honneur	15,76 €
Chauffage (par jour) du 15/10 au 15/04	10,51 €
Caution	103,02 €
<b>LOCATION DE MATÉRIELS</b>	
Location chaises grises (- de 20)	13,50 €
Location chaises grises (de 21 à 40)	19,00 €
Location table sur tréteaux (l'unité)	3,50 €
Location barrière de 1 à 15	32,50 €
Location barrière de 16 à 30	48,50 €
<i>La location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires</i>	
<b>TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE</b>	
15 ans	108,00 €
30 ans	178,50 €
50 ans	281,00 €
Exhumation de corps	37,00 €
<b>TARIFS COLUMBARIUM</b>	
15 ans	631,00 €
<b>TARIFS CAVURNES</b>	
15 ans	322,00 €
Ouverture	37,00 €
Dépôt urne	37,00 €
Plaque de granit (délib n°7 du 20/06/11)	170,50 €
<b>TARIFS JARDIN DU SOUVENIR</b>	
Dispersion des cendres	37,00 €
<b>TARIFS ASSAINISSEMENT</b>	
Taxe de raccordement au réseau collectif	717,76 €
Assainissement par fixe	58,84 €
Prix m <sup>3</sup>	1,65 €
<b>COÛT HORAIRE MAIN D'ŒUVRE AGENTS MUNICIPAUX</b>	
Coût horaire main d'œuvre agents municipaux	37,00 €
<b>TARIFS CHENIL COMMUNAL</b>	
Capture	71,00 €
Occupation du chenil	27,00 €
Frais de garde	18,50 €
<i>Frais vétérinaire à la charge des propriétaires</i>	

## TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2023

OBJET DE LA LOCATION	Salle de 280 m <sup>2</sup>			Salle de 200 m <sup>2</sup>			Salle de 80 m <sup>2</sup>
	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS	BRIENS
Week-end	1 200 €	850 €	450 €	900 €	600 €	350 €	260 €
Vin d'honneur, obsèques civiles, spectacle, animation, concours de cartes ...				208 €	136 €	69 €	
Location vidéo projecteur	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	
Caution dégâts	1 500 €	1 500 €		1 500 €	1 500 €		1 500 €
Caution propreté	700 €	700 €		700 €	700 €		700 €
Désistement	30 % du prix contractuel			30 % du prix contractuel			30 % prix contract.

### TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 0,50 € par couvert complet pour les Briens
- 1,00 € par couvert complet pour les extérieurs
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat

### Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRECISE que les associations Briennes bénéficient chacune de 1 location gratuite de la salle L'Abri de l'ise par an. (15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention)
- PRECISE qu'il n'y aura pas de location à la Saint-Sylvestre. (15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention)
- PRECISE que la location du vidéoprojecteur par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas dans la location gratuite). (15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention)
- ADOPTE les tarifs de la salle L'Abri de l'ise proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1er janvier 2023. (15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention)

### Location salle polyvalente :

Location salle polyvalente - 1 jour	54,50 €
Location salle polyvalente - Vin d'honneur	16,50 €
Chauffage par jour de location du 15/10 au 15/04	11,00 €
Caution salle polyvalente	107,00 €



## Numérotation des hameaux et lieux-dits

L'arrivée progressive de la fibre optique et les demandes récurrentes de certains administrés situés dans des hameaux importants, ont conduit le maire à lancer la procédure de numérotation générale de la commune dès 2022.

Outre la fibre optique, il convient de faciliter le repérage par l'identification claire des adresses des immeubles, et pour ce faire, de procéder à leur numérotation.

Cet adressage facilitera par la localisation GPS, à partir d'une base de données nationale d'adressage, l'accès des services de secours, et le travail des préposés de La Poste et d'autres services publics ou commerciaux.

Cette Base de Données Nationale (BAN) est maintenant renseignée et publiée et donc accessible à tous les services de secours, publics ou commerciaux...

Les 9 et 10 décembre, les habitants concernés ont été invités par courrier à retirer les plaques numérotées, lesquelles devront être apposées à l'entrée des propriétés et prioritairement sur les boîtes aux lettres.

## Éclairage public - Idée lumineuse

L'ambition de notre commune est de remplacer la totalité des points lumineux. La première phase de notre projet a démarré marquant le début des travaux, ceux-ci s'étaleront sur plusieurs années. L'équipement actuel devenant vétuste, obsolète et énergivore, la technologie du LED s'est imposée à nous tant par l'aspect écologique que financier.

Cette technique permet une diminution notable de la consommation tout en améliorant la puissance et la qualité de l'éclairage ainsi que le coût de maintenance qui passe de 20 à 12 € par point lumineux. Nous mettons à profit ce chantier pour uniformiser le parc de luminaires de Brie avec des modèles intemporels.

Les différentes armoires électriques ont été équipées d'une horloge astronomique qui permet l'allumage du candélabre au crépuscule et son extinction à l'aube. Ce procédé est complété par une horloge mécanique qui définit la durée d'éclairage.

**Pour rappel, les horaires d'éclairage public sont déterminés ainsi :**

	Ouverture matin	Arrêt soir
<b>Lundi</b>	7 heures	21 heures
<b>Mardi</b>	7 heures	21 heures
<b>Mercredi</b>	7 heures	21 heures
<b>Jeudi</b>	7 heures	21 heures
<b>Vendredi</b>	7 heures	22 heures
<b>Samedi</b>		22 heures
<b>Dimanche</b>		22 heures



## Décès de Maria LETORT à 102 ans

**Maria NIEL naît à Saulnières le 15 mai 1920** dans une famille d'agriculteur. Maria est arrivée à Brie en 1939, l'année de la guerre. Elle se marie avec Francis LETORT le 18 juillet 1945 à Brie. Le couple part s'installer à Rennes et Maria travaillera chez Oberthur puis dans une confiserie pendant 27 ans. Le couple décide de revenir vivre à Brie dans la maison des parents de Maria, située dans le bourg. Pendant quelques années Maria sera cuisinière à l'école privée du Sacré Cœur et fera également le catéchisme des enfants. Maria a rejoint le 7 décembre 1976 le Club de l'Amitié.

Maria a conduit sa 2CV au-delà de ses 90 ans, qu'elle finira par donner à un de ses neveux. Elle a vécu dans sa maison jusqu'à ses 100 ans.

**Maria nous a quittés le 27 octobre 2022 et repose au cimetière de Brie.**



## Révision du PLU en cours...

### Le PLU, c'est quoi ?

#### Juridiquement

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durable de la commune sur une période de 10 ans.

La loi « Grenelle II » et la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) ont renforcé les notions de protection de l'activité agricole et de l'environnement, et limitent l'urbanisation hors agglomération.

Conformément à l'article **L.101-2** du code de l'urbanisme, le PLU doit déterminer les conditions permettant l'équilibre entre le développement et la protection, en respectant les objectifs du développement durable ; la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat ; mais aussi la prise en compte de l'environnement.

Le PLU doit ainsi anticiper, encadrer et accompagner l'évolution de la ville dans ses différentes composantes :

évolution démographique, habitat, développement économique, mobilité, équipements, cadre de vie, etc...

Le PLU doit également être « compatible » avec plusieurs documents supra-communaux (SCoT du Pays de Vitré, PLH du Pays de la Roche aux Fées, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Vilaine...).

### Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de réviser le PLU de Brie... et concrètement

Les missions d'un Plan Local d'Urbanisme sont de :

- ▶ Planifier le projet politique de développement de la commune sur environ 10 ans.
- ▶ Réglementer les formes urbaines et la densité des constructions sur l'ensemble du territoire communal.
- ▶ Permettre la délivrance des autorisations (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc...) sur la base des règles définies.

## Le PLU est composé des éléments suivants :

### Le rapport de présentation

Le rapport de présentation fait référence à un diagnostic socio-économique (sur les domaines de l'habitat, du foncier, de la démographie, de l'économie, des déplacements...) et porte sur l'analyse de l'état actuel de l'environnement.

Il doit faire apparaître les atouts et les faiblesses du territoire communal et déterminer les principaux enjeux d'évolution du territoire qui serviront de base à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD).

### Le PADD

Le PADD est la « clef de voûte » du PLU. Il définit les orientations de l'urbanisme à long terme, en matière de paysage ainsi que les projets d'aménagement retenus par la commune. Il fixe des objectifs limitant la consommation du foncier.

Il servira de socle à la définition, dans une phase ultérieure, du zonage et du règlement d'urbanisme.

### Les orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

### Le règlement

Le règlement permet de traduire concrètement les orientations du projet. Il précise les règles encadrant l'occupation des sols, la forme des bâtiments, les normes de stationnement, les implantations, les hauteurs autorisées, etc... mais aussi les moyens de préserver et de valoriser les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager.

### Les annexes

Le PLU est également composé d'annexes, telles que le plan des servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires, la liste du patrimoine archéologique, etc...

## Travaux de sécurisation du pont au lieu-dit Le Cerisier à Deux

### Plan de financement

Travaux réalisés en 2022 éligibles aux subventions au titre de la DETR 2022 (dotation aux équipements des territoires ruraux)

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Installation du chantier	1 400 €	DETR 2021	5 180,00 €
Travaux de dépose et démolition du parapet sur 3,40 m	1 400 €	Fonds propres commune	7 770,00 €
Remontage du parapet à l'identique (remplissage brique)	10 150 €		
Montant total HT des dépenses	12 950 €	Montant total HT des recettes	12 950 €



La Préfecture d'Ille-et-Vilaine subventionne le projet de mise en accessibilité du cimetière de la commune de BRIE à hauteur de 40 % soit la somme de 5 180 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

## Travaux 2022

Le service Technique de la commune a effectué et suivi plusieurs opérations cette année :

- ▶ La remise en état des bas-côtés et des fossés sur la partie sud de la commune (les hauts et bas Noyers, Graibusson, la Godinière, environ 8 kms soit 16 kms de fossés), ainsi que la Vieille Eve et la Corbetière par l'entreprise Giboire.
- ▶ La réalisation d'un chemin piétonnier entre le Coteau Sud 3 et le terrain de foot effectué par l'entreprise Giboire
- ▶ L'abattage et l'arrachage de double-haies qui étaient communales, par l'entreprise Fourdeux (environ 100 m).



- ▶ La fin de l'aménagement du cimetière (jardin du souvenir et l'allée de droite en entrant en gravillons).
- ▶ Les 4 parkings du presbytère réaménagés afin de faciliter le stationnement, travaux effectués par l'entreprise Giboire.
- ▶ La plateforme pompier aménagée à la Mare Carrée face au plan d'eau.
- ▶ La réfection du pont SNCF au Cerisier à Deux, ainsi qu'une nouvelle signalétique à été installée afin d'empêcher le passage d'engins agricoles.

▶ Le fauchage d'accotement effectué par le service technique 2 fois par an (mai et septembre) ainsi que le broyage des talus 1 fois par an (septembre ou octobre) réalisé cette année par l'entreprise Flasquin.

▶ Les modifications de circulation à la salle multifonction, effectuées par le service technique en collaboration avec le service de transport scolaire.

▶ L'installation d'un panneau d'affichage numérique au niveau du parking Valentin. Les travaux préparatifs ont été réalisés par l'entreprise Giboire.

▶ Le PATA (Point À Temps Automatique) sur une grande partie des voies communales a été réalisé par l'entreprise Sauvager.

▶ Le fleurissement du bourg a débuté en novembre 2022 avec le triangle face à l'église et la modification de ses bordures.

▶ Et bien sûr l'entretien courant annuel : tonte, taille, désherbage...

L'équipe du service technique de Brie, composée de trois agents (dont une nouvelle recrue en mai) contribue à rendre agréable le bourg et la campagne.

Il est rappelé que l'entretien (désherbage, déneigement, dé-moussage, détrit, ...) doit être effectué par le propriétaire du



logement qui donne sur la portion du trottoir concerné ou le locataire le cas échéant, sous peine de responsabilité engagée en cas d'accident.

Votre participation contribue aussi à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

## Pour 2023 :

Nous devrions continuer notre programme du curage fossés. Le responsable du service technique rappelle que les arbres et haies débordant sur le domaine public, doivent être taillés ou élagués. Si vous êtes concernés, merci de faire le nécessaire avant le curage.

Des travaux dans les locaux communaux (presbytère, allée de la prairie et préau du centre de loisirs) sont aussi à prévoir.

En cette nouvelle année, nous allons certainement passer en gestion différenciée. Ce qui veut dire des changements pour votre quotidien et surtout un entretien plus raisonné et plus respectueux de la faune et de la flore (biodiversité).

## Acquisition de matériel 2022 :

- ▶ Acquisition Défilibrillateurs (fixe et portatif) : 2 376 € TTC
- ▶ Matériels de bureau ergonomiques (secrétariat) pour 2 308,58 € TTC
- ▶ Guirlandes de Noël pour 2 472,70 € TTC
- ▶ Lève tondeuse autoportée : 215,90 € TTC
- ▶ Acquisition élingue à chaîne : 510 € TTC
- ▶ Acquisition tondeuse Honda : 1 200 € TTC
- ▶ Acquisition bétonnière : 382,90 € TTC
- ▶ Chauffage électrique logement communal : 1 886,47 € TTC
- ▶ Aménagement buvette du foot : 1 589,14 € TTC
- ▶ Acquisition de matériel de voirie (panneaux, gabions,...) pour 3 893,05 € TTC

## Entretien / Réparations 2022 :

- ▶ Entretien des logements communaux : 453,98 € TTC
- ▶ Changement du velux de la médiathèque pour 1 132,50 € TTC

## A retenir :

Toute demande d'intervention doit être adressée au secrétariat de la mairie par écrit (mail ou courrier) ou auprès du responsable du service technique (et non auprès des agents techniques).

## Appel au don :

En 2022, cet appel avait déjà été fait sans grand succès. Nous espérons que cette année, il soit mieux entendu pour des raisons écologiques et économiques.

Si vous avez l'intention de nettoyer vos massifs et que vous avez des divisions de vivaces, des bulbes, des rhizomes ou des plantes que vous ne souhaitez plus, au lieu de les jeter pensez au service technique, nous les récupérons et leur donnerons une nouvelle vie dans les parterres communaux.

Le responsable du service technique

- ▶ Réparation du souffleur pour 295,57 € TTC
- ▶ Réparation de la tondeuse pour 500,55 € TTC
- ▶ Autres réparations matériels service technique : 310,48 € TTC
- ▶ Remplacement kit embrayage, distribution et pneus véhicule ST : 1 940,41 € TTC

## Travaux 2022 :

- ▶ Débroussaillage pour 958,20 € TTC
- ▶ Création d'un accès pompiers à la Mare Carrée pour 3 514,80 € TTC
- ▶ Travaux de génie civil pour mise en place des bornes d'apport volontaire pour 11 538,12 € TTC
- ▶ Entretien des haies et des espaces verts par entreprises extérieures : 10 296 € TTC
- ▶ Curage des fossés : 11 649,60 € TTC
- ▶ PATA voirie communale : 5 760 € TTC
- ▶ Travaux de sécurisation du pont SNCF au Cerisier à Deux pour 15 540 € TTC (subventionné à hauteur de 30 %)

## Travaux d'installation d'un panneau d'affichage

### Plan de financement

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Installation d'un panneau simple - face couleur	11 200 €	DETR 2022	4 970,00 €
Travaux de génie civil	3 000 €	Fonds propres	9 230,00 €
Montant total HT des dépenses	14 200 €	Montant total HT des recettes	14 200 €
Montant total TTC des dépenses	17 040 €	Montant total TTC des recettes	17 040 €

## Amende de police 2022

### Répartition du produit 2022 des amendes de police relatives à la circulation routière

Au cours de sa réunion du 29 août 2022, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté, à titre principal, une liste des communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de prétendre à une dotation, au titre des amendes de police 2022.

A ce titre, la commune de Brie a pu bénéficier d'une dotation s'élevant à 620,00 € pour la réalisation des opérations s'inscrivant dans le programme d'amélioration de la sécurité routière :



COMMUNE : BRIE

Nature des travaux	Localisation	Montant HT de l'opération	Subvention accordée
Aménagements piétons protégés	Au niveau de l'étang	2 000,00 €	620,00 €

## Au Conseil Municipal de 2022

### 17 janvier 2022 :

- ▶ Répartition des amendes de police
- ▶ Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF
- ▶ Acceptation du fond de concours RAFCO - mise en accessibilité du cimetière communal
- ▶ Demande de subvention DETR 2022 : travaux de sécurisation pont au lieu-dit le Cerisier à Deux
- ▶ Demande de subvention DETR 2022 : panneau d'affichage numérique
- ▶ Présentation du rapport d'activité SMIC TOM sud-est 35

### 21 février 2022 :

- ▶ Modalités de mise en place du télétravail
- ▶ Choix du devis travaux du parking rue du Prieuré
- ▶ Choix du devis PATA 2022
- ▶ Choix du devis pour le débroussaillage curage et arasement des fossés
- ▶ Choix du devis pour l'abattage des arbres et l'arrachage des haies
- ▶ Autorisation de signature d'un bail commercial du bar restaurant : annulée
- ▶ Modification du tableau des effectifs
- ▶ Redevance d'occupation du domaine public 2022 - ORANGE
- ▶ Acquisition d'une parcelle section ZL n° 173

### 30 mars 2022 :

- ▶ Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 - budget principal commune
- ▶ Affectation du résultat - budget principal Commune
- ▶ Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 - budget annexe assainissement
- ▶ Affectation du résultat - budget annexe Assainissement
- ▶ Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 - budget annexe Coteau Sud III
- ▶ Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 - budget annexe ZAC Moustière
- ▶ Comptes de gestion 2021 - budget annexe Lotissement du Lomet
- ▶ Budget primitif 2022 - budget principal commune
- ▶ Budget primitif 2022 - budget annexe assainissement
- ▶ Budget primitif 2022 - budget annexe Lotissement Coteau Sud III
- ▶ Budget primitif 2022 - budget annexe Lotissement du Lomet
- ▶ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- ▶ DIA parcelles section ZE n°437 et 444
- ▶ Urbanisme : projet d'extension de la ZA du Bois de Teillay, tranche 3

- ▶ Vente d'une remorque
- ▶ Choix du devis de géomètre-lotissement du Lomet
- ▶ Numérotation : choix de la dénomination des rues

### 25 avril 2022 :

- ▶ Redevance d'occupation du domaine public 2022-GRDF
- ▶ Arrêt du projet du PLU
- ▶ DIA parcelle section AA n°264 - 5 rue du Chemin Pendant
- ▶ DIA parcelle section AA n°43 - 20 rue de Bretagne
- ▶ Création de deux postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité
- ▶ Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire absent
- ▶ Modification du tableau des effectifs
- ▶ Choix du devis - Travaux rue du Prieuré

### 23 mai 2022 :

- ▶ Demande de subvention au titre de la DETR 2022 - panneau d'affichage lumineux
- ▶ Demande de subvention au titre de la DETR 2022 - sécurisation du pont au lieu-dit le Cerisier à Deux
- ▶ Choix du devis pour les agrès de sport au plan d'eau

► Présentation de la synthèse 2021 pour l'exploitation de la station d'épuration

► Subventions aux associations 2022

► DIA Parcelle section AA n°63 - 5 allée de la Vallée de l'Isère

► Convention de mise à disposition du service technique de la Commune de Brie au profit de la Communauté de Communes pour l'entretien des lagunes sur la ZA du Bois de Teillay

► Création de deux postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

► Assurances : choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances

## 27 juin 2022 :

► Modalités de publication des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

► Avis sur la demande d'enregistrement - Société Laitière de Retiers

► SDE35 : Proposition d'une convention financière pour la rénovation de l'éclairage public rue Pierre et Marie Curie

► DIA Parcelle section AA n°180 - Le Lomet

► Décision modificative du budget annexe Assainissement

► Choix du devis - mise en place d'un système de mesure du trop plein du poste de refoulement de la Moustière

## 25 juillet 2022 :

► Augmentation de la régie argent de poche

► Modification du sens de circulation du parking de l'Abri de l'Isère

► Demande de subvention au titre du Fonds de soutien aux projets locaux pour l'acquisition de foncier non bâti

► Choix du devis pour la pose d'une sonde - poste de refoulement la Moustière

## 12 septembre 2022 :

► Création de poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire

► Modification du tableau des effectifs

► DIA parcelle AA section 323 - lieu-dit La Moustière

► Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale

► Numérotation choix du nom des routes

► Clôture du budget CS3

► Création d'une régie spectacle

► Garantie d'emprunt OGEF - sujet annulé

► Décision modificative n° 1 - budget principal

## 10 octobre 2022 :

► GRDF - redevance d'occupation du domaine public

► Tarifs municipaux 2023 (page 7)

► Assainissement collectif-contrôle de raccordement obligatoire lors d'une vente d'immeuble et tarifs

► Désignation d'un élu référent correspondant Incendie et Secours

► Modification des horaires d'éclairage public

► SDE35 - Achat groupé d'énergies - Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

► Vœu AMF 35 - Crise énergétique et des matières premières

► Répartition 2022 du produit des amendes de police 2021 relatives à la circulation routière

► Rapport d'activité 2021 de la Roche aux Fées Communauté

► Rapport d'activité 2021 du SPANC

► Rapport d'activité 2021 du SMICTOM Sud Est 35

► DM BP compte 673

## Eaux & Vilaine agit pour préserver l'eau en qualité et en quantité

**Afin de rester au plus près du territoire, l'Unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine a été créée.**

Les syndicats historiques des bassins versants du Meu, de l'Ille et Illet-Flume, des rivières de la Vilaine amont, de la Seiche et du Semnon ont été dissous le 31 décembre 2021, pour intégrer l'EPTB Eaux & Vilaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Sur le terrain, afin de rester au plus près des territoires, deux antennes locales ont été créées sur l'amont de la Vilaine, notamment l'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE), située à Châteaugiron. Acteur institutionnel sur le bassin versant de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine agit pour l'aménagement et la gestion de la Vilaine et de ses affluents. Chef de file des enjeux liés au bassin de la Vilaine, Eaux & Vilaine a pour objet d'impulser et de coordonner la Politique de l'eau à l'échelle du bassin versant, de favoriser et de concourir à la gestion équilibrée et durable de l'eau, la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Parmi les grandes missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et



des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, la préservation des milieux, le suivi des poissons migrateurs, la protection du littoral.

**L'UGVE : un nouveau territoire, une nouvelle gouvernance.**

L'UGVE est désormais constituée de 22 agents. Elle exerce ses compétences GEMA et associées sur un territoire qui s'étend sur 2442 km<sup>2</sup>, 12 EPCI dont 7 EPCI membres, 128 communes. L'UGVE est représentée par 35 élus issus des 13 intercommunalités qui couvrent le territoire. Ces élus composent le Comité Territorial de cette Unité de Gestion. Le Bureau Territorial est composé de délégués titulaires des EPCI membres du Syndicat Mixte Eaux & Vilaine.

A Janzé, cure de jouvence pour l'Isse. En 2022, un tronçon de l'Isse d'environ 800 mètres linéaires a fait l'objet de travaux de renaturation pour retrouver un fonctionnement équilibré et naturel de l'eau. L'intervention d'Eaux & Vilaine s'est inscrite dans la continuité des travaux engagés par le syndicat historique de la Seiche en 2020. Des études topographiques et des photographies aériennes anciennes ont permis d'identifier le tracé historique du cours d'eau. Ainsi, les méandres ont été reconstitués. 600 mètres de linéaires supplémentaires ont été recréés et recalibrés permettant la reconnexion du cours d'eau avec sa nappe d'eau et son lit majeur.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du Contrat Territo-

rial Eau 2022-2024 d'Eaux & Vilaine. Ils ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

#### **Contacts Eaux & Vilaine**

##### **Appui Technique**

**Maxime GALINEAU, Chargé de mission milieux aquatiques - Unité de Gestion Vilaine Est**

**P. 07 85 74 24 59**

**Email : maxime.galineau@eaux-et-vilaine.bzh**

##### **Contact Com / Presse**

**Aurélie DRÉAN, Chargée de communication**

**T. 02 99 90 88 44 / P. 06 13 71 49 43**

**aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh**

## Centre Communal d'Action Sociale

### **Bilan des actions prévues pour 2022**

#### **Action en faveur des jeunes :**

La sortie accrobranches destinée aux 11-16 ans et prévue au printemps n'a pu être organisée au regard du peu d'inscription. En effet, seulement deux jeunes se sont inscrits alors que nous avons réservé pour un groupe de douze.

Repas intergénérationnel :

Avec l'allègement des contraintes sanitaires et la généralisation de la vaccination des aînés, le repas réunissant le club des aînés et les enfants de l'école a pu se tenir le 1er décembre 2022 à la satisfaction de tous.

#### **Séjour «seniors en vacances» :**

au voyage pour compléter le groupe constitué de 4 personnes de Brie, 18 de Janzé, 12 de Retiers, 3 d'Amanlis, 1 de Chanteloup et 1 de Corps-Nuds.

Sur les 39 participants à ce séjour, 27 ont bénéficié de l'aide ANCV de 150 €, soit un coût du séjour de 210 € par personne. Cette subvention de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées de plus de 55 ans, a pour objectif de permettre aux personnes à faibles ressources ou isolées de partir en vacances et de rompre leur isolement.

L'organisation de ce voyage a été assurée par Audrey, animatrice seniors au CCAS de Janzé, laquelle a accompagné le groupe lors du séjour.

#### **Le repas des aînés :**

Le repas des aînés de 70 ans et plus a aussi pu être organisé le samedi 19/11/2022. Sur les 79 personnes âgées de 70 ans et plus, 46 ont répondu à l'invitation du CCAS.

Le repas préparé par Bruno Gautier, traiteur à Janzé, a été servi par 3 jeunes de l'opération «argent de poche» et les membres du conseil d'administration du CCAS.

Ce fut, comme à l'accoutumée, un bon moment de convivialité.

#### **Veille sanitaire et sociale 2023 :**

Le décret N° 2004-926 du 1er septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

Le recensement s'effectue en mairie sur la base du volontariat et s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans, ou handicapées, en situation d'isolement.

Votre inscription au registre permettra au CCAS de vous proposer l'aide des services communaux ou des services de l'Etat en période de crise sanitaire (canicule, pandémie...).

Les informations collectées sont bien entendu confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'au Préfet.

Si vous souhaitez demander votre inscription sur ce registre, nous vous invitons à vous faire connaître à la mairie aux horaires d'ouverture.



Un séjour «seniors en vacances» a été proposé du 26 au 30 septembre 2022 au village vacances AZUREVA à Pornichet. Une convention de partenariat a été signée par les CCAS de Brie, Essé, Janzé, Le Theil-de-Bretagne et Retiers. Toutefois, des seniors d'autres communes ont pu participer

## Enfance-Jeunesse et vie scolaire

### 1 - Participation au financement de l'école primaire, mission obligatoire de la commune

L'école de Brie est une école privée sous contrat avec l'Etat. Le contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. En contrepartie, l'état rémunère les enseignants et les communes financent le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes conditions qu'elles financent les écoles publiques. Les parties signataires du contrat sont :

#### D'une part :

- ▶ Le chef d'établissement, responsable de la pédagogie
- ▶ Le responsable de l'organisme de gestion, en l'occurrence l'OGEC

#### D'autre part :

- ▶ Le préfet agissant au nom de l'Etat  
C'est le Préfet qui détermine le montant moyen de la participation communale qui est de 1 406.06 € pour les enfants de maternelle et 452.30 € pour ceux du primaire. Toutefois, le montant diffère selon les communes.

#### Budget communal dédié en 2022 au fonctionnement de l'école privée sous contrat de Brie :

- ▶ OGEC pour les frais de fonctionnement (salaires du personnel non enseignant, chauffage, eau, électricité, consommables, fournitures collectives, entretien des locaux...) : 84 387.50 € pour 65 enfants de maternelle et 46 enfants en élémentaire)

#### Toutefois il convient d'ajouter les subventions suivantes :

- ▶ Aide exceptionnelle pour l'équilibre de la cantine gérée par l'OGEC : 2 382.78 €
  - ▶ Subvention sorties pédagogiques : 1 510.50 €
  - ▶ Subvention versée à l'association des parents d'élèves (APEL), qui finance quelques équipements mobiliers, en organisant des animations festives : 400 €
- Par ailleurs, la commune participe au fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de Brie. Pour l'année scolaire 2021/2022, elle est répartie comme suit :
- ▶ Janzé : 5 480,26 € pour 2 élémentaires à et 3 maternels
  - ▶ Corps-Nuds : 4433,48 € pour 8 élémentaires à 249,88 € et 2 maternels à 1217,22 €
  - ▶ Crevin : 421,99 € pour 1 élémentaire
  - ▶ St Armel : 1 835 € pour 2 élémentaires à 474 € et 1 maternel à 887 €
  - ▶ Noyal s/Vilaine : 1250,36 € pour 1 maternel
- Soit un montant total de 13 421,09 € versés aux autres communes pour la scolarité de 20 enfants de Brie.



Au final, le budget global de la commune consacré à l'enseignement (frais de fonctionnement et subventions) s'élève à 102 101,87 € pour 2022.

### 2 - Participation de la commune au fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs de Brie (ACM) et à l'espace jeunes.

L'ACM accueille les enfants de la commune de 3 à 11 ans, dans la salle l'Abri de l'Isle, le mercredi pendant la période scolaire, le mois de juillet, 1 ou 2 semaines fin août et les petites vacances (sauf celles de fin d'année).

A l'ouverture de l'Accueil de Loisirs à l'année, en septembre 2014, la commune a passé une convention avec l'Association Familles Rurales pour en assurer la gestion.

Il s'agit d'une convention tripartite annuelle conclue entre :

- ▶ L'association Familles Rurales de Brie
- ▶ La fédération départementale Familles Rurales d'Ille et Vilaine
- ▶ La commune

Chaque partie s'engage à se mobiliser pour la viabilité du projet. Les tâches sont réparties selon les compétences de chacun et font l'objet de concertation entre les trois parties, lors de comités de pilotage (3 à 4 par an).

Rappel du montant des subventions d'équilibre, en année pleine, depuis la signature de la convention tripartite en 2014, incluant l'ALSH et l'espace jeunes :

- ▶ 2015 : 36 228,41 € pour 1919 journées, soit un coût journalier pour la commune de 18,88 €
- ▶ 2016 : 37 918,78 € pour 1766 journées, soit un coût journalier de 21,47 €
- ▶ 2017 : 39 554,74 € pour 1505 journées, soit un coût journalier de 26,28 €
- ▶ 2018 : 36 314,16 € pour 1619 journées, soit un coût journalier de 22,43 €
- ▶ 2019 : 37 802 € pour 1659 journées, soit un coût journalier de 20,13€
- ▶ 2020 : 27 705,32 € pour 1379 journées, soit un coût journalier de 20,09 € (fermeture 2 mois au printemps 2020 et lente reprise au regard de la pandémie)
- ▶ 2021 : 28 830,77 € pour 1554 journées, soit un coût journalier de 18,56€ (fermeture pendant les vacances d'avril 2021 et lente reprise pour cause de pandémie)

Le coût journalier fluctue en fonction de la fréquentation. S'il y a moins de fréquentation, il y a moins de recettes des familles, de la CAF, mais les dépenses de personnel ne baissent pas pour autant. En effet, la réglementation impose un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de plus de 6 ans, et en cas de mixage, c'est forcément un animateur pour 8.

En 2022, pour les mercredis, la fréquentation est en baisse avec une moyenne de 20 enfants sur 28 autorisés au regard de l'effectif d'animation. Cependant, avec l'arrivée d'une nouvelle Directrice en septembre, il a été constaté une reprise avec une moyenne de 25 enfants comme en 2021.

### 3 - Participation de l'Espace Jeunes de Brie aux activités du réseau jeunesse communautaire.

Le réseau des Espaces Jeunes du Pays de la Roche aux Fées, animé par Marine RAGUET du Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, propose des activités ouvertes à tous les jeunes de la Communauté de Communes. Ces activités, ainsi que les transports associés (bus de la Communauté de Communes), sont gratuits pour les familles. Le programme pour 2022 était le suivant :

► **Stage «Do It Yourself» les 9-10-11 février 2022 à Retiers**

► **Stage «création d'un Escape-Game» les 12-13-14-15 avril 2022 à Amanlis**

► **Stage «Arts de Rue» les 11-12-13 juillet 2022 à Martigné-Ferchaud (annulé)**

► **Soda Quest le 28 octobre 2022**

Le programme pour 2023 est en cours d'élaboration.

Les jeunes Briens et leurs parents peuvent également participer gratuitement aux soirées Part'Agés organisées en collaboration avec les 5 espaces jeunes partenaires.

Les inscriptions se font près de la Directrice de l'accueil de loisirs.

### 4 - Dispositif Ville Vie Vacances - chantier à caractère éducatif « argent de poche »

Depuis 2019, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires a reformulé le texte qui encadrait, depuis 1981, le dispositif «argent de poche».

Les principaux changements sont :

► Une nouvelle dénomination, puisque l'on parle désormais de chantiers et stages à caractère éducatif.

► Un périmètre d'application strictement limité aux territoires prioritaires de la politique de la Ville, mais élargi aux communes rurales après décision du Préfet.

► Une procédure de labellisation près des services de l'Etat en amont des chantiers.

Cette labellisation permet l'exonération du paiement des cotisations sociales sur les gratifications versées aux jeunes (5 € de l'heure), comme pour l'opération argent de poche.

15 jeunes de 15 à 18 ans se sont portés candidats et ont effectué, selon leur disponibilité (entre 1 et 4 demi-journées de 3 h, rémunérées 15 € chacune) :

► Des travaux d'entretien de l'espace public communal et du mobilier urbain en juillet encadrés par les agents du service technique.

► Et le service du repas des aînés le 19/11/2022

#### Les chantiers proposés ont pour objectif :

► De permettre à des jeunes une première découverte du milieu professionnel

► D'associer l'accès aux loisirs à un engagement actif dans une activité utile au profit de la collectivité

► D'encourager les comportements basés sur le civisme et la citoyenneté

► De découvrir le cadre environnemental et les techniques respectueuses de la biodiversité.

### 5 - Conseil Municipal des Jeunes

Les 11 membres du Conseil Municipal des Jeunes élus en septembre 2021 pour un mandat de 2 ans, se sont engagés à s'impliquer dans la vie de la commune et à être le porte-parole des autres jeunes auprès de la Municipalité et du Conseil Municipal.

Lors de la séance du 01/04/2022, ils ont décidé du programme possible au cours de leur mandature, à savoir pour 2022 :

► L'organisation d'une collecte de déchets sauvages qui s'est tenue le 15/05/2022, en collaboration avec l'association «Les Colibris» de Janzé

► L'aménagement du terrain de soccer, avec la réalisation d'un pare-ballon sur le pourtour et le balayage du sable en attendant la réfection du sol synthétique qui devra intervenir d'ici 2 à 3 ans selon les experts.

► L'aménagement du terrain de pétanque avec une signalétique pour une meilleure visibilité de la rue et d'un banc.

► La visite du Fablab l'Amanlis qui s'est tenue le 05/05/2022. Ils se réuniront à nouveau début 2023 pour faire le bilan de 2022 et se projeter sur les actions à prévoir en 2023.

## Commission Culture de Brie

► 3 LADIES OF GOSPEL organisé le 22 octobre 2022 a fait vibrer une cinquantaine de personnes dans l'église de Brie.

► Dans le cadre de la section culturelle 2023 un spectacle «TIKI PARADISE » (Quator breton) sera proposé le 28 janvier 2023 - Salle Abri de l'Isle à 20 h 30 en association avec la RAFCOM

**Nous espérons que les Briennes/Briens se mobiliseront !**



## Liste des associations Briennes

Activités culturelles		
Briens-Briennes 35 (Association des Brie de France)	Raymond HORVAIS - La Maison Neuve - 35150 BRIE	02 99 47 09 43
Comité des Fêtes	David BENOIST - 4, rue de Bretagne - 35150 BRIE	
Les Décalés and Co (Théâtre)	Gillian LE ROUX - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE	02 99 47 35 81 <a href="mailto:lesdecalesandco@gmail.com">lesdecalesandco@gmail.com</a>
Activités loisirs		
Club de l'Amitié (Activités séniors)	Jean-Louis COUDRAY - 6, allée de la Mairie - 35150 BRIE	06 95 79 53 81 <a href="mailto:Jean-louis.coudray2@wanadoo.fr">Jean-louis.coudray2@wanadoo.fr</a>
Point-Virgule (Médiathèque)	Gérard RIGAUDEAU - Maubusson - 35150 BRIE	02 99 47 31 42 <a href="mailto:mediatheque.brie@rafc.com.bzh">mediatheque.brie@rafc.com.bzh</a>
Activités sportives		
Étoile Sportive Brie (Foot)	Alexia LESAGE - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE	06 59 37 16 16
Forme et Loisirs (Cym)	Ida PINAULT - Les Ruisseaux - 35150 BRIE	02 99 47 06 59
Tout Brie Bouge (Course à pied / VTT)	Boris PERRIN - 2, rue du Raize - 35150 BRIE	06 09 84 74 84 <a href="mailto:toutbriebouge@gmail.com">toutbriebouge@gmail.com</a>
La Saint-Hubert (Chasse)	Bernard LAINÉ - Les Hauts Noyers - 35150 BRIE	02 99 47 08 58
Solidarité / Social		
Donneurs de sang	Maryline BRULÉ (référente communale) - La Sancerie - BRIE - EFS Rennes, Maison du don Rue Jean Genest BP 91614 35016 RENNES	06 81 81 18 21 Site : <a href="http://www.dondusang.net">www.dondusang.net</a> Mail : <a href="mailto:bretagne@efs.sante">bretagne@efs.sante</a>
Secours Catholique	Marie-Hélène FAUVEL, 24, rue Jean Marie Lacire (salle l'étincelle) - 35150 JANZÉ	06 40 12 42 97
Éducation / Enfance et Jeunesse		
O.G.E.C. Ecole Privée (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)	Aurélien VERRON - La Basse Bretonne - 35150 BRIE	06 19 41 44 19
A.P.E.L Ecole Privée (Association des Parents d'Élèves)	Noémie LE BRETON - 35150 BRIE	06 88 53 47 81 <a href="mailto:noeme_35@hotmail.fr">noeme_35@hotmail.fr</a>
Familles Rurales de Brie (Gestion de l'Accueil de Loisirs)	Elise BOULLAIS (Présidente) 3, rue du Stade - 35150 BRIE	<a href="https://www.famillesrurales.org/brie/">https://www.famillesrurales.org/brie/</a> Mail : <a href="mailto:al.brie@famillesrurales.org">al.brie@famillesrurales.org</a> 07 62 76 08 08 (Direction ALSH)

## Amicale des donneurs de sang

L'Établissement français du sang lance sa première campagne spécifiquement dédiée au don de plasma. Elle vise à augmenter les prélèvements de ce liquide stratégique.

Le plasma, c'est quoi ? Un composant du sang, certes, mais sait-on qu'il permet à des milliers de patients, immunodéprimés ou hémophiles notamment, de vivre normalement ? C'est pour nous informer sur les vertus de ce liquide riche de plus de 300 protéines différentes que l'Établissement français du sang (EFS) bat la campagne cette fin d'année.

Et pour cause, un « plan plasma » sur cinq ans, est en gestation : « L'objectif est d'atteindre 1,4 million de litres de plasma prélevés contre 900 000 actuellement », précise la Dr Cathy Bliem, directrice générale de la chaîne transfusionnelle, thérapies et développement à l'EFS.

Le plasma est une matière première précieuse qui peut être utilisée pour fabriquer des médicaments.

Il faut donc sensibiliser, recruter et fidéliser de nouveaux donneurs. Si le don de sang total fournit environ 600 000 litres de plasma, cette quantité a atteint son plafond. « Le prélèvement

par aphérèse, qui fournit actuellement 300 000 litres, doit augmenter considérablement », estiment la Dr Bliem.

Le don de plasma est réalisé uniquement dans les Maisons du don de l'EFS et sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, consultez le site de l'EFS [www.dondesang.efs.sante.fr](http://www.dondesang.efs.sante.fr) ou l'application « Don de sang ».

### BON À SAVOIR :

Lors d'un don de plasma, seul le plasma du sang du donneur est extrait. Les globules rouges lui sont restitués. Cette méthode, dite « par aphérèse », permet de collecter deux à trois fois plus de plasma que lors d'un don de sang. Le prélèvement dure entre 45 et 60 minutes, auquel il faut ajouter 20 minutes de collation à la Pause A+.

Pour donner son plasma, il faut être en bonne santé, avoir plus de 18 ans et moins de 65 ans et respecter 2 semaines entre deux dons de plasma ou un don de plasma et tout autre don (sang total ou plaquettes).

« Le don de plasma est encore largement méconnu du grand public, comme de nos donateurs.

Par exemple, selon l'Observatoire de l'expérience donateurs mené en 2022, seuls 28 % des donateurs savent que le plasma est utilisé pour la fabrication de médicaments. Il y a donc là un véritable défi de communication pédagogique à relever. » souligne Cathy Bliem.

## Voici les dates à retenir :

**Vendredi 17 mars 2023**

**Vendredi 19 mai 2023**

**Jeudi 24 août 2023**

**Vendredi 25 août 2023**

**Vendredi 20 octobre 2023**

**Vendredi 22 décembre 2023**

Vos représentants communaux : M<sup>me</sup> Maryline BRULÉ (Brie) et M. André MOREL (Janzé)  
EFS Rennes Maison du Don : rue Jean-Genest -BP 91614 - 35106 RENNES  
Tél. 02 99 54 42 22 - [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net) ou [bretagne@efs.sante.fr](mailto:bretagne@efs.sante.fr)

## Accueil de Loisir

### Nouvelle année scolaire, nouveaux horizons

A l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation offre du renouvellement. En cette nouvelle année scolaire, l'accueil de loisirs accueille de nouveaux enfants âgés de 3 ans. Pour répondre aux besoins des enfants, certains outils ont été mis en place pour les plus petits comme pour les plus grands : une cabane à émotion, une frise du temps, le message clair, ...

Un petit réaménagement a aussi eu lieu pour accueillir la cabane à émotion et une nouvelle bibliothèque.

Lors des mercredis de septembre - octobre 2022, l'accueil de loisirs s'est transformé en école des sorciers : Poud'en délire, les animateurs en professeurs de magie et les enfants en écoliers sorciers. L'équipe d'animation a fait un gros travail sur la décoration intérieure et extérieure pour une immersion optimale. Les groupes ont été renommés à cette occasion : les Pouffy's, les Gryffy's et les Serdy's. Cette période a été caractérisée par une chasse aux monstres, le Quidditch comme épreuve sportive, des enquêtes, des leçons de potions, et bien d'autres encore. La période a été close par un banquet.

Pendant les petites vacances scolaires, Mômes'délire est devenu Monstres en délire. On a pu passer par les toiles d'araignée,

les momies, les sorcières, les vampires et d'autres monstres d'Halloween pour le plus grand plaisir des enfants. Un défilé de déguisement d'Halloween a permis à chaque enfant de nous faire découvrir leur côté monstrueux. Cela a aussi été l'occasion d'aller à la médiathèque pour jouer à des jeux de société en lien avec halloween ainsi qu'attraper des monstres japonais avec une tablette numérique.

Quant aux mercredis de novembre-octobre 2022, nous sommes partis sur l'Automne et ses couleurs. Les Loupiots ont pu découvrir le Cuffalo. Les Ptit's Loups ont mis à l'épreuve les activités manuelles. Quant aux loups, ce début de période a été l'occasion de retrouver les Loups bavards pour discuter sur différents sujets mais aussi les enquêtes. Puis nous nous sommes amusés autour du thème : Noël'en délire avec toutes sortes d'activités autour de Noël. Pour clôturer cette période de Noël et cette année 2022, les enfants ont pu voir un film d'animation de Noël. Mais ce n'était pas tout car l'équipe d'animation, les enfants et les parents ont organisé un marché de Noël.

## A bientôt pour de nouvelles aventures.



## Association "Les Autochtones" Atelier des familles



L'association « Les Autochtones » propose des ateliers **parents-enfants** autour des arts plastiques, accessibles à tous, où l'on retrouve l'envie de faire ensemble, de découvrir des activités éducatives, ludiques, à faire en famille. Venez partager un moment convivial dans lequel chacun trouvera sa place.

### De quoi s'agit-il ?

Les «Ateliers Famille» vous offrent à vous et à votre enfant un moment privilégié et partagé. L'utilisation des arts plastiques vous est proposée avec des activités inédites !

Tout un kit d'outillages, de nouvelles matières (argile, peinture, collage...) sont à utiliser en arts plastiques.

C'est aussi l'occasion idéale de rencontrer d'autres parents et d'autres enfants, d'échanger et de communiquer.

### Comment ça marche ?

Contactez l'association et profitez ensemble des séances organisées.

Évoluez à votre rythme et selon vos envies. C'est accessible à tous.

Vous serez accueillis par une personne chaleureuse formée en arts plastiques qui saura vous guider dans l'énergie du groupe.

**Tarif de participation à 1 €**

**Inscription et renseignements : 06 09 43 73 92**

**ou par mail : lesautochtones@yahoo.fr**

### Témoignages de participants

« J'ai tout aimé, partager avec mon fils, le temps est passé tellement vite, je n'aurai pas pensé à proposer cette activité à la maison ».

« Le simple fait de venir à ces ateliers est une façon de sortir et passer du temps en dehors de la maison ».

« C'est important pour moi d'avoir eu cet espace pour souffler, prendre du recul ». « C'est quand que l'on recommence ? »

**Prochain atelier famille : le samedi 11 février 2023 de 10 h à 12 h dans la salle Colucci (derrière la mairie)**

**Calendrier 2023 sur : [www.lesautochtones.asso35.fr](http://www.lesautochtones.asso35.fr)**



## ES Brie

Après une saison plutôt terne en terme de résultats, l'ES Brie a connu une intersaison studieuse et active notamment sur le recrutement de sang neuf (et même très neuf!).

En effet, 2022 marquera le retour d'une école de foot à Brie et sous la houlette de Jérémy Robert, ce retour est déjà un franc succès puisqu'ils sont près d'une quinzaine de jeunes pousses à avoir intégré les rangs de Briens.

Votre enfant hésite ? vous pouvez le faire participer à un entraînement le mercredi ou le samedi en fonction de son âge. On espère faire grandir cette école de foot.

Pour cette saison 2022/2023, l'ES BRIE compte 70 licenciés (2 équipes de jeunes, 2 équipes de seniors, 1 équipe de vétérans en attente avec l'US Chanteloup).

Pour les seniors, José Da Silva continue d'encadrer l'équipe fanion (équipe première) et Quentin Knockaert l'équipe réserve.

Les objectifs de la saison ont été annoncés en début de saison par l'équipe dirigeante avec en point d'orgue la montée de l'équipe réserve en D3 et un maintien « serein » de l'équipe première.

Pour cela, le club peut s'appuyer sur un bureau expérimenté, toujours emmené par Alexia Lesage, afin de mener tous les projets en cours et à venir.



Equipes des jeunes Briens

Equipe A

Equipe B

### Composition du bureau saison 2022/2023 :

**Présidente : Alexia LESAGE - Vice-Présidents : Joseph CORNU - Jérémy ROBERT - Trésorier : Philippe DENIS**  
**Trésorier adjoint : Dominique DESILLE - Secrétaire : Julien VAILLANT - Secrétaire adjointe : Servane COUPE**

Vous pouvez toujours suivre les actualités du club sur la page Facebook ES Brie qui a déjà attiré près de 950 abonnés.

## Médiathèque de Brie

La médiathèque est ouverte et gratuite pour tous, prêt de 20 documents pour 4 semaines.  
Le portage à domicile est possible, renseignement par téléphone ou mail.  
Les prix littéraires sont de retour :



Prix Tatoulu du CE1 à la 3<sup>e</sup>.  
Les enfants et adolescents sont invités à lire les 4 ouvrages sélectionnés dans leur catégorie et voter pour leur livre préféré !



Prix A la Folie're de mars à octobre, on vous invite à lire 6 romans et voter pour votre favori



Prix Kazabül BD adulte **du 1<sup>er</sup> mars au 15 novembre 2023**, 10 bandes dessinées, éditées en 2021 et d'inspirations différentes : SF, historique, drame, documentaire...  
Votez pour votre favori !



Prix Sensei et Shojô :  
Pour la 1<sup>re</sup> fois à Brie un prix manga !

### De nombreuses animations à venir !

**Nuit de la lecture** : découvrez notre programme surprise la troisième semaine de janvier.

**En février**, l'exposition portrait de bestiole

**En mars**, venez apprendre à faire du papier !



Libellule  
Médiathèques de la Roche aux Fées



libellulemediatheques

ANIMATION : 0-3 ANS  
**Bébés lecteurs**  
Par Fanny Corbé, Histoire de Grandir

LES MARDI  
9h30-10h15

ATTENTION  
Nouvelles dates

6 septembre	en musique
11 octobre	en musique
13 décembre	en musique
10 janvier	en musique
21 février 2023	en musique
14 mars 2023	vendredi
14 avril 2023	vendredi
16 mai 2023	vendredi
13 juin 2023	en musique

www.bibliotheques-rocheauxfees.fr  
Gratuit, sur inscription  
en musique avec Nicolas et Mathilde

ANIMATION 3-6  
**Tête dans les histoires**  
Par Fanny Corbé, Histoire de grandir

LES Mercredi  
9h45-10h15

28 septembre	en musique
19 octobre	en musique
23 novembre	en musique
7 décembre	en musique
18 janvier 2023	en musique
22 février 2023	en musique
5 avril 2023	en musique
17 mai 2023	en musique
7 juin 2023	en musique

www.bibliotheques-rocheauxfees.fr  
Gratuit, sur inscription

## 1001 Fleurs

Depuis le 13 septembre 1993 l'association « 1001 Fleurs » a permis aux Briennes et Briens de fleurir leurs jardinières et d'agrémenter leur jardin avec des légumes de saison.

Nous avons apprécié les conseils judicieux d'André Morel sur la taille et le greffage des rosiers et des arbres fruitiers.

Le président Jean-Paul Guichard, a décidé d'arrêter l'association.

Les fonds en caisse seront répartis entre les associations (Sacré-Cœur et Club de l'Amitié) 111.54 € chacune.

L'association remercie les personnes qui lui ont permis d'exister durant toutes ces années.

Bonne et heureuse année 2023 à toutes et tous



## Forme et Loisirs Gymnastique Brie 2022-2023

Depuis sa création en 1990, la Gymnastique à Brie continue et fait profiter les « Briennes », ainsi que nos voisines d'à côté qui sont les bienvenues.

Nous proposons une activité physique de détente pour tous les goûts : gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos, fessiers, cardio, stretching ...

L'activité est facilitée par l'utilisation de différents matériels adaptés : balles, ballons, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, raquettes, petites haltères, disques « gliding » ...

L'encadrement est assuré par notre animatrice expérimentée « FABIENNE »

### Deux options au choix sont proposées :

- ▶ Une séance hebdomadaire
- ▶ Ou deux séances hebdomadaires,

#### Aux horaires suivants :

- ▶ Lundi de 19 h 20 à 20 h 20.
- ▶ Jeudi de 19 h 30 à 20 h 30



La cotisation annuelle dépend de l'option choisie.

Pour les personnes qui le souhaitent, il est encore et toujours possible de s'inscrire.

**L'équipe vous souhaite une Bonne Année 2023**  
Pour tous renseignements contactez : 06 02 67 23 11

## Club de l'Amitié

Depuis plusieurs années le Club accueille ses adhérents les 1ers et 3èmes jeudi de chaque mois pour partager ensemble diverses activités (belote, scrabble, triomino...)

En 2022, nous avons organisé des balades (moins de 10 Km) le 2eme jeudi du mois dans les communes avoisinantes (Tres-bœuf, Le Petit-Fougeray..) ainsi que de nouvelles activités :

- ▶ Visite de ville illuminée en décembre
- ▶ Visite de Rennes (Marché des Lices) en novembre
- ▶ Projection de films à salle Abri de l'Ise
- ▶ Atelier art floral en décembre

Des sorties à la journée en covoiturage (Tropical Parc et Roche-

fort en Terre (56)) ont eu lieu en septembre. GEMOUV 35 propose également des voyages avec le secteur de Janzé.

Le montant de l'adhésion au club pour 2023 sera de 15 euros.

### Dates à retenir pour 2023 :

- ▶ Assemblée générale le 19 janvier suivie de la traditionnelle galette des rois
- ▶ Repas de printemps le 18 avril au restaurant Le Theillais
- ▶ Repas d'automne le 24 octobre au restaurant Le Theillais

**Venez nombreux nous rejoindre.**

## Comité des Fêtes

L'assemblée générale s'est tenue le 21 Octobre 2022 (salle Colucci). A l'issue de cette assemblée, nous avons formé un nouveau bureau et accueilli de nouveaux membres à qui nous souhaitons la bienvenue.

### Composition du nouveau bureau :

- ▶ Président : David BENOIST
- ▶ Vice-président : Christophe TROUCHARD
- ▶ Trésorier : Jean-Paul BAZIN
- ▶ Vice-trésorier : Bernard LAINE
- ▶ Secrétaire : Alban LOISEL
- ▶ Vice-secrétaire : Michèle BORDELET

### Membres du bureau :

- ▶ Manon ARNAUD
- ▶ Marina TROUCHARD
- ▶ Aline PERRIN
- ▶ Sébastien LOUASIL

- ▶ Daniel PREZEAU
- ▶ Jean Marc COUROSSE
- ▶ David ROSAS
- ▶ Didier SACHET
- ▶ Pierrick MARCHAND

### Prévisions des activités année 2023

- ▶ Loto le **25 février 2023**
- ▶ Pêche à l'étang des Hauts Noyers le **22 avril 2023**
- ▶ Barbecue du village (terrain de foot) le **11 juin 2023**

- ▶ Feu d'artifice en **Juin**
- ▶ Repas des bénévoles le **18 novembre 2023**
- ▶ Venue du Père Noël le **15 décembre 2023**

## Brie de France



Chaque année depuis 2011, les habitants des six Brie de France se rassemblent pour un grand moment de convivialité et de découverte de la région d'accueil.

Cette année, la rencontre aura lieu à BRIE 79 (Deux Sèvres) le week-end de la Pentecôte les 27-28 et 29 mai 2023.

L'année passée, 29 Briennes/Briens ont participé à cet événement à Brie (02).

Si cette année vous désirez faire partie de l'aventure, n'hésitez pas à contacter

► Raymond HORVAIS au 02 99 47 09 43

► Marie-Thérèse COUDRAY au 02 99 47 22 27

► Michèle BORDELET au 06 28 20 88 63

(association BRIENS/BRIENNES 35)

pour inscription ou renseignements complémentaires

## Tout Brie Bouge

L'association Tout Brie Bouge, fort d'une vingtaine d'adhérents, a pour but de pratiquer des sports nature tels que la course à pied, le vélo ou la marche.

Les moments où nous nous retrouvons, sont des occasions pour courir, pédaler ou marcher, du débutant au plus confirmé, afin de prendre du plaisir ensemble dans la convivialité et la bonne humeur.

Depuis la rentrée, plusieurs événements comme des courses à pied ou des sorties VTT ont eu lieu. Certains de nos adhérents ont participé à la boucle de St Aubin du Pavail et Courir pour Curie à Janzé pour les coureurs à pied et les 6 Heures d'Argentré du Plessis, Corseul pour les VTTistes.

### Pour 2023

Tout Brie Bouge souhaiterait créer une section marche.

**Donc, à vos chaussures ou à vos vélos,  
nous vous attendons !**

**Rdv tous les dimanches à 9 h 15  
au parking de la salle de l'Abri de l'Ise.**

### Agenda 2023

- Vendredi 20 Janvier 19 H: Assemblée Générale à L'Abri de L'Ise.
- Printemps 2023 : Week-end Tout Brie Bouge
- Vendredi 23 Juin 19 H: Barbecue de fin de saison

### Le bureau :

- Président : Boris PERRIN
- Vice-Présidente : Linda PELLETIER
- Vice-Président : Alban LOISEL
- Secrétaire : Ludovic DRONIOU
- Trésorier : Raphaël CHEVALLIER

Pour tous renseignements et contacts :

► Mail : [toutbriebouge@gmail.com](mailto:toutbriebouge@gmail.com)

► FACEBOOK : Tout Brie Bouge

► Téléphone: 06 09 84 74 84



## Classes 3

Une réunion de préparation aura lieu **le vendredi 20 janvier 2023 à 20 h 30** salle Colucci.  
Toutes les personnes concernées seront les bienvenues !

### École du Sacré-Cœur

Cette année, les 103 élèves de l'école vont jardiner

Nous avons accueilli cette année une nouvelle ASEM : Adeline DE CASTRO ainsi qu'une nouvelle apprentie : Cassandra REVAUD.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique soudée et motivée. Les élèves sont répartis dans les 5 classes de la manière suivante :

TPS-PS	MS-GS	GS-CP	CE1-CE2	CMI-CM2
Chrystèle GALLIER Secondée par Adeline DE CASTRO	Nadège MARTIN-CAILLARD secondée par Nathalie BINET	Anne-Laure LEFEUVRE Secondée par Cassandra REVAUD et remplacée par Audrey MAHE (le mardi)	Maëlle FOULQUIER remplacée par Julien SERPOLLIER (le mardi)	Elween LAHAYE
17 élèves	20 élèves	20 élèves	24 élèves	22 élèves



### Les projets :

En ce début d'année, nous avons vécu deux temps forts :

#### ► Nettoyons la nature

Nous avons nettoyé les rues de Brie le vendredi 23 septembre

#### ► La bénédiction des cartables

Enfants et adultes de l'école se sont retrouvés pour notre Célébration de rentrée.

Un temps fort qui a permis à tous de se souhaiter une excellente année scolaire, mais aussi, d'accueillir comme il se doit les nouveaux élèves de l'école.

#### ► Une sortie aux jardins de Rocambole à Corps-Nuds

Les enfants ont pu découvrir un magnifique jardin tout près de chez eux. Ils ont semé des graines de roquette.

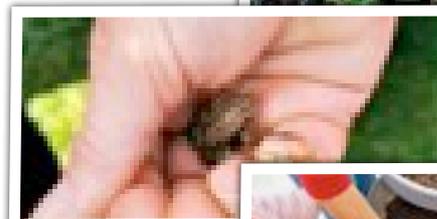
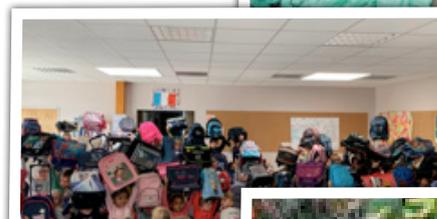
L'équipe pédagogique poursuit ses projets soutenus financièrement par les deux associations de l'école OGEC et APEL.

#### ► Le projet « jardin »

Nous allons réaliser un beau jardin dans l'école : potager, arbres fruitiers, aromates et fleurs...

Nous serons soutenus par les aînés de Brie qui pourront nous apporter leur « savoir-faire »

En avril, nous ferons découvrir ce beau jardin aux parents au cours d'une balade chantée.



Pour les parents des futurs « Petite Section »  
(enfants nés en 2020), n'hésitez pas à prendre contact  
dès maintenant en appelant

**au 02 99 47 12 01 ou par mail**

**au [eco35.sacre-cœur.brie@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.sacre-cœur.brie@enseignement-catholique.bzh)**

## Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

L'OGEC est une association de Loi 1901 voulue par l'Enseignement Catholique pour être au service de l'établissement scolaire en lui donnant une existence juridique et la personnalité morale. Il s'engage à permettre la réalisation du projet éducatif en lien avec le chef d'établissement.

Le rôle de l'OGEC s'exerce dans :

- ▶ La gestion financière et économique de l'établissement par la maîtrise d'un budget, en fixant les montants des contributions, les prix de la restauration, en tenant une comptabilité, etc.
- ▶ La gestion immobilière par la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, de la mise aux normes, de l'hygiène, de la sécurité, de l'aménagement et agrandissements des locaux, etc.
- ▶ La gestion sociale, l'OGEC est l'employeur du personnel non-enseignant. Il est responsable de l'application de la législation sociale et des conventions collectives.

▶ La gestion juridique par la tenue de réunions (CA, AG), l'entretien des relations avec les tiers (autorité administrative, collectivité).

L'organisation de l'OGEC s'établit par la composition d'un Conseil d'Administration d'une douzaine de membres dont au moins trois membres de droit représentant la tutelle (Diocésaine, le représentant de l'UDOGEC et le représentant de l'APEL de l'établissement) d'un bureau de membres bénévoles. Le chef d'établissement est associé au fonctionnement de l'OGEC.

### Le bureau actuel :

Présidente : Aurélie VERRON

Trésorier : Stéphane BRANCHEREAU

Secrétaire : Elodie LARDOUX

Membres : Clément GUILMIN et Charlotte BOUYER

## Premier budget participatif départemental

### Vous avez des idées pour améliorer la qualité de vie en Ille-et-Vilaine ?

Tout ce qu'il faut savoir pour participer est expliqué dans le règlement du budget participatif. Vous pouvez aussi consulter la foire aux questions et le document facile à lire et à comprendre. Ces projets doivent respecter certains critères puis être soutenus par le vote d'autres habitants.

Rendez-vous sur le site : [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr)

## Un logement temporaire à Paris

Vous recherchez un logement temporaire à Paris pour suivre une formation professionnelle, effectuer un stage ou occuper un premier emploi ? L'Association Résidences Ille-et-Vilaine a deux résidences à Paris situées au 21 rue Richemont Paris XIIIème et 11 rue Haxo Paris XXème.

Pour en bénéficier, il faut avoir 25 ans maximum, disposer de

revenus personnels ne dépassant pas 1296 € nets par mois et justifier d'un domicile fiscal des parents en Ille et Vilaine.



### Procédure d'admission

Si vous remplissez les critères de candidature, vous pouvez envoyer le dossier complet à l'association (dans l'onglet « dossier de candidature »).

Le dossier sera à accompagner d'un chèque de 50€ (correspondant aux frais de dossiers) à l'ordre de Association Résidences Ille-et-Vilaine, à faire parvenir par courrier ou bien à déposer au 4 avenue Charles et Raymonde Tillon, Rennes. Ce chèque, obligatoire pour la prise en compte de votre candidature, n'est encaissé que si le logement vous est attribué.

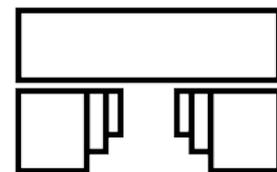
Une fois le dossier complet reçu par l'Association, celle-ci peut le proposer aux résidences sélectionnées sous réserve de loge-

ments vacants.

Les résidences se réunissent une fois par semaine pour donner un avis final aux candidatures proposées.

Si votre dossier a été acceptée en commission, la résidence prendra contact avec la/le locataire pour lui indiquer la date et l'heure de l'état des lieux et le montant du dépôt de garanti. Également, une attestation d'assurance (incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace) devra être présentée le jour de l'état des lieux.

<https://residences-ille-et-vilaine.fr/>



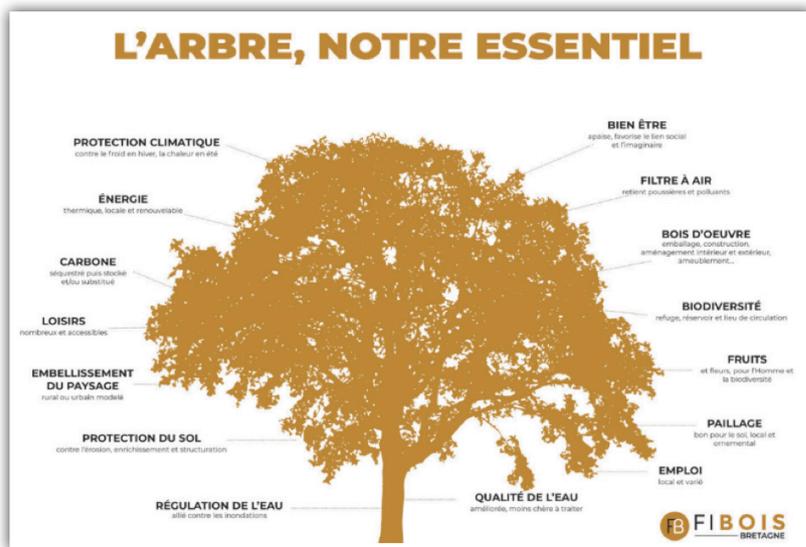
## Roche aux Fées Communauté Programme Breizh bocage

**Roche aux Fées**  
COMMUNAUTÉ

### Près de 9000 arbres plantés sur la commune

Porté par Roche aux Fées Communauté, le programme Breizh Bocage permet de créer et de rénover des haies bocagères sur le territoire. Un programme réservé aux agriculteurs, principaux gestionnaires du paysage.

Depuis le début du programme, c'est plus de 7 km de haies bocagères qui ont été créées et restaurées sur la commune de Brie. Cet hiver près de 2 km de plantations, soit 2 000 arbres et arbustes viendront compléter ce linéaire de haies grâce à l'investissement des agriculteurs de la commune.



Les raisons de reboiser sont nombreuses, et malgré la difficulté que représentent les travaux d'entretien d'une haie bocagère adulte, l'arbre assure de multiples rôles essentiels.

Le linéaire de haies existant sur la commune (hors création) est estimé à 73 km.

Après cet hiver, le linéaire de haies de la commune pourra être estimé à 82 km. Auxquels s'ajoutent les boisements et les arbres alignés existants.

Vous êtes agriculteur.trice.s et êtes intéressés par un projet de plantation de haies bocagères ?  
 Contactez Léa Legentilhomme,  
 technicienne bocage de votre secteur :  
**06 85 62 58 10**  
[lea.legentilhomme@rafcom.bzh](mailto:lea.legentilhomme@rafcom.bzh)

### Focus sur un projet de plantation pour réduire les ruissellements

Cet hiver, une plantation de haie sur talus de 400 m (tracé rouge) est prévue sur la commune. Les tracés verts correspondent à des plantations à plat déjà réalisées.

Positionnée en bas de parcelle très pentue (plus de 30 m de dénivelé sur 250 m de pente), cette plantation permettra de diminuer les ruissellements de la parcelle agricole.

Le rôle antiérosif de la haie sur talus est primordial pour créer une zone tampon, notamment après de forts orages. Les eaux seront stoppées par la haie sur talus avant de s'infiltrer progressivement. La gestion de l'eau à la parcelle est à privilégier pour faire face aux épisodes pluvieux intenses qui s'annoncent de plus en plus nombreux.

D'un point de vue de la qualité de l'eau, le phosphore, matière fertilisante épanchée sur les champs, a pour principal mode de transfert le ruissellement. Le phosphore est par ailleurs le principal élément responsable du développement des algues et bactéries dans les étangs pouvant conduire à des restrictions de baignades (cyanobactéries...)

Ainsi la haie sur talus répond aux enjeux de gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Année plantation	Longueur en mètres	Programme de plantation
2008 - 2009	746	PL (programme libre = don de plants)
2012 - 2013	132	BB1 (programme Breizh Bocage)
2013 - 2014	204	PL
2015 - 2016	470	PL
2016 - 2017	1878	BB2 et PL
2017 - 2018	232	PL
2018 - 2019	389	BB2
2019 - 2020	1808	PL et BB2
2020 - 2021	691	BB2
2021 - 2022	748	BB2
Projet 2022 - 2023	2000	BB2 et PL + 300m de mesures compensatoires



Linéaire répertorié : 72 588 m - Surface communale : 1372.33 ha (source cadastre 2014)

## Place du village



En Septembre 2022, Roche aux Fées Communauté inaugurerait la passerelle siège de la communauté de communes après 2 ans de travaux. Avec sa « place du village » au centre du bâtiment, ce sont de nouveaux espaces qui sont proposés aux habitants du territoire avec une volonté d'optimiser l'accessi-

bilité des services, dont de nouvelles salles de cours pour l'établissement d'enseignement artistique Le HangArt. Cette place répond au souhait d'un lieu de vie qui se veut accueillant et chaleureux, facilement appropriable par les usagers, propice aux échanges, à la création et aux expositions.

### Des services de proximité

Emploi, habitat, jeunesse, petite enfance, sport, mobilité, numérique, assainissement, juridique, social, de nombreuses permanences sont assurées au sein de La Passerelle par les partenaires et services de Roche aux Fées Communauté.

**Pour connaître toute l'offre de services, rdv sur : [www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh)**

Roche aux Fées Communauté  
16, rue Louis Pasteur - 35 240 RETIERS  
02 99 43 64 87 - [accueil@rafcom.bzh](mailto:accueil@rafcom.bzh)

## L'actu des services

### Saison culturelle

Après deux années marquées par la pandémie, la saison culturelle de Roche aux Fées Communauté revient avec un programme soigneusement concocté par le service culturel et ses partenaires.

Depuis septembre et jusqu'au printemps 2023, La saison culturelle sillonne les communes de Roche aux Fées Communauté. Théâtre, concert, spectacle, théâtre, danse... vous aurez tout le loisir de découvrir de nombreux événements sur tout le territoire.

En 2023, dans le cadre d'une résidence-mission Roche aux Fées Communauté accueille une production Engrenage[s] : « le bal des oiseaux ». Un projet coloré qui promet d'embarquer les habitants dans une fête rythmée et costumée ! Dans

ce cadre le groupe Tiki Paradise se produira à L'Abri de l'Isle, **le samedi 28 janvier à 20 h 30.**

Infos pratiques :  
Tarif plein : 6 €, Réduit : 4 €,  
Famille : 13 €  
**Réservation conseillée**  
sur [www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh)  
02 99 43 64 87



## Point Information Jeunesse

### Une enquête auprès des jeunes du territoire



Tous les 3 ans, les structures information jeunesse adressent une demande de labellisation auprès de l'Etat qui, au terme d'une évaluation globale vient statuer sur le renouvellement de leurs agréments.

Le Point Information Jeunesse de Roche aux Fées Communauté renouvelle en 2023 sa demande de labélisation qui, cette année, fait l'objet d'une refonte.

Ce changement passe notamment par l'instauration d'un nouveau nom « Service Information Jeunesse » et la volonté de développer des services au plus près des besoins des jeunes qui évoluent.

Cette labellisation requiert un diagnostic du territoire et de ses publics, un travail qui sera entrepris par le Point Information Jeunesse de Roche aux Fées Communauté et les élus de la commission Petite-enfance Enfance jeunesse.

Les partenaires du territoire prendront également part à ce diagnostic à travers un état des lieux de l'existant.

### Connaître les besoins des jeunes

Depuis novembre et jusqu'au 31 janvier 2023, une enquête est en cours auprès des jeunes du territoire, pour connaître leurs besoins en matière d'information et permettre ainsi d'adapter et d'améliorer les services qui leur sont proposés.

**Enquête disponible sur : [www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh)**

## Relais Petite Enfance

Une enquête auprès des jeunes du territoire



En 2022, le Ripame a changé de nom et d'identité pour devenir le Relais Petite Enfance.

Ses missions restent quant à elles inchangées. Le Relais Petite Enfance est un service public gratuit à destination des familles et des professionnel.le.s de l'accueil individuel. C'est un lieu d'information et d'orientation ouvert à tous. Le Relais Petite Enfance accompagne, informe, oriente les familles à la recherche d'un mode d'accueil.

Le Relais Petite Enfance accompagne les parents et les assistant.e.s maternel.le.s dans la relation employeurs/employés et accompagne les assistant.e.s maternel.le.s dans l'exercice de leur métier. Il recense l'offre et la demande en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

02 99 43 44 16  
relaispetiteenfance@rafcom.bzh

## Un nouveau FabLab à Retiers

Après Amanlis, Janzé c'est au tour de la Fabrique Retiers de voir le jour, un projet de longue haleine mené par la Commission Petite Enfance, Enfance-Jeunesse du Conseil Municipal de Retiers et les élus de Roche aux Fées Communauté.

Situé au sein du pôle jeunesse de Retiers, ce 3e FabLab, laboratoire de fabrication numérique, s'oriente vers la jeunesse et le grand public : un lieu qui se veut familial où règne une ambiance conviviale et de loisirs. Un lieu accessible où seront proposés tout au long de l'année et encadrés par Romane Paquet, FabManager Pédagogique, des ateliers d'initiation, des formations et l'émergence de nombreux projets en lien notamment avec les établissements scolaires et les associations locales.

Pourvues de nombreuses machines numériques (imprimante 3D, découpeuse laser, vinyle, brodeuse numérique, ...), le FabLab de Retiers est un lieu ressources pour s'approprier des outils numériques et prototyper des objets.

Ouvert le vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 14 h à 17 h, les autres temps étant réservés aux actions partenariales.

+ d'infos : [www.lafabrique.rafcom.bzh](http://www.lafabrique.rafcom.bzh)



## Tri des emballages

Votre geste quotidien se simplifie !

À partir du 1er janvier 2023 sur votre commune, il sera possible de trier tous les emballages sans exception dans le sac jaune ou la borne d'apport volontaire jaune.

### S'engager pour plus de recyclage

Depuis des années, la commune s'est engagée pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Entre 2015 et 2021, sur notre territoire, nous avons diminué de 20 % les déchets d'ordures ménagères (sac gris) en passant de 167 kg à 133 kg par habitant. Vos efforts ont donc offert des résultats encourageants ! Pour aller encore plus loin et pour s'aligner sur les objectifs nationaux en

vigueur, le SMICTOM Sud Est 35 a décidé de simplifier ses consignes de tri afin de vous permettre de trier plus et d'augmenter les performances de recyclage sur le territoire.

Ainsi, dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans le sac ou la borne jaune les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires, et fait nouveau, TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SANS EXCEPTION. Plus de simplicité dans les règles, moins d'hésitations.



### Et en pratique ?

- 1/ C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !
  - 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
  - 3/ Déposez vos emballages séparés les uns des autres (ne pas les emboîter) et en vrac.
- Plus de doute, tous les emballages se trient !

### Qui est concerné ?

Légalement, toutes les collectivités locales doivent avoir simplifié leurs règles de tri au 31/12/2022.  
À partir de cette date, les consignes de tri seront identiques sur toute la France.

**mémotri**

**Tous les emballages**

- Tous les emballages en carton
- Tous les emballages en métal
- Tous les flacons, bidons et bouteilles
- Tous les autres emballages (nouveau)

**Tous les papiers**

- Magazines et prospectus
- Journaux
- Courriers et enveloppes
- Livres, cahiers, bloc-notes

**Les contenants en verre**

- Bouteilles, bocaux et pots

**Déchets ménagers**

- Ordures ménagères

## Une subvention pour aider les associations à réduire leurs déchets

Vous êtes une association ? Vous souhaitez réduire vos déchets en vous équipant de gourdes ou gobelets réutilisables ?

Le SMICTOM Sud-Est 35 vous accompagne et propose un coup de pouce financier aux associations du territoire qui souhaitent s'engager dans une démarche responsable. Toutes les actions visant à réduire les déchets peuvent être subventionnées. Les années précédentes, le SMICTOM a participé à l'achat de gobelets réutilisables, de gourdes distribuées lors de manifestations sportives, de location de vaisselle réutilisable ou encore d'animations compostage ou de cuisine des restes.



**Vous souhaitez déposer un dossier ?**

**Rendez-vous sur le site du SMICTOM, dans l'espace « associations ».**

### En bref

## Ne pas emboîter les emballages : le bon geste du recyclage !

Les bons réflexes pour un meilleur recyclage : éviter d'emboîter les emballages les uns dans les autres car cela empêche le recyclage. Si vous manquez de place, aplatissez-les dans le sens de la longueur avant de les déposer en vrac dans le sac jaune ou la Borne d'Apport Volontaire.



### En ligne

## Un espace personnel pour suivre ses collectes de déchets



Pour suivre votre utilisation du service de collecte des déchets, vous pouvez vous rendre dans votre espace personnel Ecocito. Ce portail est accessible via le site internet de Smictom Sud Est 35, dans la rubrique « accéder à mon espace Ecocito ».

Cet espace vous permet de consulter le nombre de levées du bac ou d'ouvertures de la borne ainsi que vos passages restants en déchèteries.

Première connexion ? Demandez votre clé d'activation au SMICTOM pour créer votre compte personnel.

## Tous pour la Vie



Une belle mobilisation pour Tous pour la vie qui a fêté cette année ses 30 ans avec une météo clémente et un grand nombre de participants.

Plus de 400 coureurs ont participé à cette action pour un don de 2 500 €, les 194 cyclotouristes les 118 vététistes et les 108 randonneurs ont fait un don à l'association de 3 176 € cumulant au total 16 115 km.

71 pompiers du territoire se sont mobilisés en réalisant une course en relais de 460 km permettant ainsi d'offrir à l'association un chèque de 950 €. Le loto du samedi 24 septembre à ESSE a rassem-

blé près de 330 participants.

La présence d'Olivier AYRAULT, Directeur de la recherche à l'institut Curie, oncologue au centre Eugène Marquis (spécialisé dans le cancer du cerveau chez l'enfant) a captivé l'attention de près de 400 personnes au repas du 1er octobre.

On a pu noter également la présence de l'ancien directeur du centre Eugène Marquis qui a relaté avec humour la proposition de Pascal Méré pour la création de l'association.

Près de 300 bénévoles ont participé à la réussite de cet événement dans de nom-



breux stands.

La marche des communes, au départ de Brie, a mobilisé une trentaine de personnes.

Éric Pineau, Président, était ravi de la mobilisation de la population totalement investie dans cette cause : la lutte contre le cancer.

**Merci à tous les donateurs et bénévoles.**

Merci également aux Briennes/Briens de leur mobilisation de près ou de loin pour le combat contre le cancer.

Les référentes communales  
Maryline et Michèle

## Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil

L'année 2022 a été très éprouvante au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil. C'est avec une profonde tristesse que les membres du SIEFT ont pris connaissance du décès de leur président, Monsieur Jean-Pierre MARTIN en juin dernier. Christian SORIEUX a été élu président du syndicat le 22 septembre 2022.

Le syndicat poursuit des travaux de renouvellement d'eau potable, ainsi 5 lots de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable ont été attribués comme suit :

- Pour le Lot 1 – l'entreprise SITPO-OUEST TP pour un renouvellement de 10 km sur la commune de :
  - Thourie - montant de 829 583.00 € HT
- Pour le Lot 2 – l'entreprise PLANCON BARIAT pour un renouvellement de 9 km sur la commune de :
  - Retiers - un montant de 985 996.00 € HT
- Pour le Lot 3 – l'entreprise OUEST TP/SITPO pour un renouvel-

lement de 8 km sur les communes de : Essé et Forges-la-Forêt - montant de 857 489.10 € HT

► Pour le Lot 4 – l'entreprise TPC OUEST pour un renouvellement de 10 km sur la commune de Retiers - montant de 741 350.00 € HT

► Pour le Lot 5 – l'entreprise DLE OUEST pour un renouvellement de 10 km sur la commune de Martigné Ferchaud - montant de 798 016.00 € HT.

► Les travaux des lots 1 et 2 sont commencés et les travaux des lots 3, 4 et 5 commenceront au 1er trimestre 2023.

L'année 2023 sera marquée par le changement du délégataire du Syndicat des Eaux. Par une délibération en date du 10 novembre 2022, le comité syndical a attribué la gestion du Service public de production et de distribution d'eau potable à la Société AQUALIA à compter du 1er janvier 2023.





Le Relais pour l'Emploi  
Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

## Le Relais pour l'Emploi

### Une structure d'accompagnement et d'aide au retour à l'emploi

L'association Le Relais pour l'Emploi œuvre sur le territoire pour permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail et d'un accompagnement en vue de faciliter leur retour vers un emploi durable.

L'association développe son action d'insertion et d'inclusion sociale à travers 4 activités : une association intermédiaire, un chantier d'insertion, un parc mobilité et des ateliers de retour progressifs vers l'emploi.

L'association intermédiaire « Le Relais » se positionne comme intermédiaire entre des personnes à la recherche d'un emploi et des particuliers ou des professionnels (entreprises, collectivités, associations, etc.) ayant besoin de personnel : elle embauche les premiers et les met à disposition des seconds, pour réaliser des missions de travail, que ce soit pour une mission ponctuelle ou inscrite dans la durée. Elle accompagne en parallèle le salarié dans ses démarches professionnelles.

Action qui est complétée par une agence de Travail Temporaire d'Insertion, ADIS interim, afin de favoriser un retour durable à l'emploi.

Que vous soyez demandeur d'emploi ou acteur économique, n'hésitez pas à nous contacter : [contact@lerelaispourlemploi.fr](mailto:contact@lerelaispourlemploi.fr) / 02.99.43.60.66

Le chantier d'insertion « Le Pays fait son Jardin », emploie une vingtaine d'hommes et de femmes en parcours à travers une activité de maraîchage biologique. Légumes bio qui sont par la suite vendus sous forme de paniers à un réseau d'adhérents. Retrouvez des paniers bio, locaux et solidaires chaque semaine, pour une valeur de 10,50 €, sur différents points de livraisons au Theil de Bretagne, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Vitré et Etrelles.



Si vous souhaitez en profiter, contactez-nous : [paniers@lerelaispourlemploi.fr](mailto:paniers@lerelaispourlemploi.fr)

Le Parc Mob est spécialisé dans la location de scooters pour les personnes en parcours d'insertion. Il dispose d'une trentaine de scooters répartis chez 7 garagistes de proximité. Action permettant de répondre localement aux besoins de mobilité de demandeurs d'emploi.

Enfin, l'association propose des ateliers de retour progressif vers l'emploi avec :

- ▶ Le Dispositif Premières Heures en Chantier : un sas temporaire accessible aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Contrat de 4 h/semaine évolutif par des renouvellements jusqu'à 1 an. L'objectif premier pour les personnes employées est d'entamer une démarche pour retrouver leurs droits sociaux, ainsi que rechercher un travail stable à travers un accompagnement individuel.
- ▶ Le Biau jardin : un jardin partagé, citoyen, à vocation sociale et intergénérationnelle, dans le parc de l'EHPAD de Retiers, le jeudi après-midi tous les 15 jours.
- ▶ Repie Sport : une activité sportive avec l'Agence départementale, le mardi après-midi toutes les semaines sur la période scolaire.

#### Coordonnées du Siège Social de Retiers :

6, rue Louis Pasteur 35240 RETIERS  
02 99 43 60 66  
[accueil.retiers@lerelaispourlemploi.fr](mailto:accueil.retiers@lerelaispourlemploi.fr)  
[www.lerelaispourlemploi.fr](http://www.lerelaispourlemploi.fr)

#### Coordonnées de l'Antenne de Vitré :

28, rue Jean Moulin 35500 VITRE | 02 23 55 15 60  
[accueil.vitre@lerelaispourlemploi.fr](mailto:accueil.vitre@lerelaispourlemploi.fr)  
[www.lerelaispourlemploi.fr](http://www.lerelaispourlemploi.fr)

## Mission Locale Jeunes

La Mission Locale est le premier service public associatif pour l'accès des jeunes fragiles socialement ou psychologiquement à l'autonomie et à l'emploi.

Les missions locales développent un mode d'intervention globale aux services des jeunes de 16 à 25 ans. Leur accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion: emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès aux loisirs...

Cette approche globale permet de lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et favorise l'accès aux droits et à l'autonomie.

L'objectif principal de l'association est d'abord l'emploi avec le Contrat d'Engagement Jeune, dispositif d'Etat, qui a remplacé la Garantie Jeunes au 01/03/2022. Avec l'appui du Département, la Mission locale continue de promouvoir le service civique, d'assurer le suivi des jeunes allocataires du RSA pour des besoins majoritairement tournés vers l'emploi, la citoyenneté et la formation.

#### Différents types de formation:

- ▶ Les immersions en entreprise, notamment de l'industrie, véritable sésame pour l'emploi
- ▶ Les entrées en formation grâce à l'alternance

#### La mission locale, c'est aussi :

- ▶ Une aide à la mobilité grâce à un réseau de parrainage (conduite supervisée dans des situations d'échec au permis)
- ▶ Des outils pour lutter contre les non-recours et améliorer l'accès aux droits.
- ▶ La permanence Point Accueil Ecoute Jeune avec le soutien de l'ARS, de la Région, de la CAF et l'appui de l'EPCI.

Le rôle des CCAS au niveau des communes est de repérer et d'orienter nos jeunes déscolarisés, dits invisibles, vers la mission locale de Janzé (La Canopée), voire celle de Retiers.

## Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (anciennement nommé RIPAME) de Roche aux Fées Communauté propose des ateliers d'éveil, gratuits, à Brie (dans les locaux de l'accueil de loisirs accolés à la salle polyvalente) une fois par mois lors des périodes scolaires pour les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, non scolarisés, accompagnés de leur assistant.e maternelle ou professionnel. le de la garde à domicile. Différents pôles peuvent être mis en place pour susciter l'intérêt du jeune enfant : un espace motricité pour tester son équilibre, transvasement, jeux d'imitation,...), espace lecture sont mis en place. Un coin bébé est toujours installé pour laisser les bébés découvrir à leur rythme avec, au sol, des objets sensoriels (miroirs, plumes, bouteilles sensorielles, œufs sonores...) L'animatrice du Relais Petite Enfance vous accueille sur inscription préalable de 9 h à 11 h 30. Pour respecter le rythme de l'enfant, les arrivées et départs sont totalement libres. Pour plus d'informations, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16.

► Dans ses missions, le Relais Petite Enfance tient également des permanences pour renseigner les parents et assistant.e.s maternel.le.s (avec ou sans rendez-vous) sur les modes de garde, le contrat de travail, ... à Retiers, à Martigné-Ferchaud (sur rendez-vous) et à Janzé.

► Le Relais Petite Enfance propose aussi une newsletter mensuelle aux parents, assistant.e.s maternel.le.s et partenaires du



territoire. Pour la recevoir et ainsi connaître l'agenda du Relais Petite Enfance, découvrir des propositions d'activités, de lectures, de comptines, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16 ou via mail : [relaispetiteenfance@rafcom.bzh](mailto:relaispetiteenfance@rafcom.bzh)

► Depuis peu, le Relais Petite Enfance propose également une multitude de ressources en ligne sur le site de Roche aux Fées Communauté : [www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh) (rubrique vivre et habiter/enfance, jeunesse/petite enfance/ « nos ressources »). Vous pourrez ainsi trouver des ouvrages pour adultes ou enfants, des recommandations de sites, des articles classés par thématiques telles que le sommeil de l'enfant, l'acquisition de la propreté, les émotions, ...

## ADMR - Bistrot des Mémoires



### — UNION — BISTROT MEMOIRE

Le Bistrot Mémoire est un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les personnes vivant avec des troubles de la mémoire ainsi que de leurs aidants, proches et professionnels.

Il s'agit avant tout d'un lieu ouvert à toutes et tous quel que soit leur âge. Le Bistrot Mémoire permet de se rencontrer, de s'exprimer, de dialoguer librement et de partager des interrogations dans un climat de détente et de convivialité. Il n'y a pas d'inscription préalable et c'est gratuit !

L'équipe est composée d'une psychologue, Pauline Renaudin, et de bénévoles qui assurent l'accueil. Cette année nous serons aussi accompagnées par Marie et Laura toutes deux en service civique à l'ADMR de Janzé et en charge de la communication.

Nous nous retrouvons de 15 h à 17 h autour d'une boisson pour échanger sur des thématiques préétablies et variées : présentation des différentes aides pour le bien-être des aidants, informations sur l'aide sociale, présentation des différents outils du maintien à domicile et temps conviviaux (intervention d'une chanteuse, d'une conteuse, partage de la galette des rois, conférences sur la généalogie, l'école d'autrefois...).

A chaque séance, un intervenant nous rejoint pour animer nos échanges. Nous avons déjà eu le plaisir de recevoir une art-thérapeute, un gendarme de Janzé, une infirmière sophrologue et bien d'autres encore !

En 2023, nous nous retrouverons UNE FOIS PAR SEMAINE ! Nous interviendrons sur le territoire de la Roche aux Fées en alternance dans les communes de : Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Retiers et Martigné-Ferchaud.

"La curiosité n'est pas un vilain défaut" ! Nous vous attendons nombreux et nombreuses !



Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter **par mail : [cafedesmemoires@gmail.com](mailto:cafedesmemoires@gmail.com)**,  
**via notre page facebook "bistrot mémoire de la roche aux fées"**  
**ou bien par téléphone : 02 99 47 04 50.**

## Le parcours citoyen et la Défense

### Qu'est-ce que le parcours citoyen ?

De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier l'Enseignement Moral et Civique (EMC), l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement.

Le parcours citoyen existe depuis la suppression du service militaire en 1997. Il comprend :

**1 - L'enseignement de la Défense** dispensé au collège, puis au lycée. Il est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

**2 - Le recensement militaire** (ou « recensement citoyen »)

A 16 ans, tout jeune Français doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire, à la Mairie de son domicile.

Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il permet aussi son inscription automatique sur les listes électorales à ses 18 ans.

**3 - La journée défense et citoyenneté** qui doit être effectuée entre la date du recensement et 25 ans.

À partir de 17 ans, le jeune est convoqué à une journée défense et citoyenneté. Cette journée obligatoire permet de faire découvrir le ministère de la Défense aux jeunes et de dépister l'illettrisme.

**Au programme de la journée défense et citoyenneté :**

- ▶ des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française
- ▶ une présentation de la défense nationale
- ▶ une présentation des différentes formes d'engagement : volontariat pour l'insertion, service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, et métiers civils de la défense.

À l'issue de cette journée, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant. Ce certificat est nécessaire pour passer les concours et examens d'État, avant l'âge de 25 ans.

**4 - Le service national universel (SNU)**

Le Service national universel (SNU) est un projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour des valeurs communes de citoyenneté, d'engagement et de cohésion sociale.

Ce projet vise à :

- ▶ faire vivre les valeurs républicaines,
- ▶ renforcer la cohésion nationale,
- ▶ développer une culture de l'engagement,
- ▶ accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

**Il comprend trois phases :**

- ▶ séjour de cohésion, pour des jeunes de 15 à 17 ans (12 jours en internat)
- ▶ mission d'intérêt général, pour des jeunes de 16 à 17 ans (84 heures ou 2 semaines)

▶ L'engagement volontaire de 16 à 25 ans (3 mois à 1 an)

**Pour en savoir plus :** [www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen](http://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen)

### L'engagement dans la Défense :

La jeunesse est une priorité du ministère des Armées. Elle est au cœur des objectifs qu'il s'est fixé en matière d'attractivité des métiers de la défense, de transmission d'une culture de défense, de développement de la citoyenneté et de contribution à la cohésion de la nation.

**Plan « Ambition armées-jeunesse »**

Engagé depuis toujours auprès de la jeunesse, le ministère des Armées continue de mener une politique ambitieuse en faveur de l'intégration, de la cohésion et de l'apprentissage. Le 25 mars 2021 marque une nouvelle étape avec la mise en place du « Plan Ambition Armées-Jeunesse » (PAAJ). Objectif : coordonner les différents dispositifs déjà existants en un seul et même parcours, dans le cadre du plan gouvernemental « 1 jeune - 1 solution » et de la montée en puissance du Service National Universel (SNU).

**Éveiller à l'esprit de défense à partir de 13 ans**

L'esprit de défense est au cœur du parcours de citoyenneté auquel le ministère des Armées contribue à l'attention des jeunes Français. Tout au long de sa scolarité, un jeune aura ainsi l'opportunité de développer son esprit de défense, d'engagement et de citoyenneté à travers des dispositifs pédagogiques en partenariat avec l'Éducation Nationale, le comité des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et la Commission Armées-Jeunesse (CAJ).

**Devenir citoyen à partir de 16 ans**

En France, la citoyenneté se forge au gré d'étapes républicaines incontournables. Des temps forts et enrichissants au contact du monde des armées, de civils et de militaires, qui composent la communauté de défense.

**Étudier et se former à partir de 17 ans**

Le ministère des Armées accompagne les jeunes en cours d'orientation et de formation afin de favoriser l'égalité de chances, l'accès aux filières d'excellence et contribue à l'ouverture des métiers de la défense aux jeunes de tous horizons.

▶ Cordées de la réussite et tutorat

▶ Lycées de la défense

▶ Stages conventionnés

▶ Apprentissage

▶ Contrats Armées Jeunesse (CAJ)

**S'engager à partir de 18 ans**

A l'issue de ce parcours innovant pour la jeunesse, le ministère des Armées propose aux jeunes diverses formes d'engagement.

### Le Service Civique au ministère des Armées

Pour les jeunes, avec ou sans diplôme, de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), effectuer une mission de Service Civique permet de s'engager dans un projet d'intérêt général.

### Service Militaire Volontaire (SMV)

Le Service Militaire Volontaire (SMV) offre aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses 7 centres.

Les périodes militaires de la Défense nationale

Les périodes militaires sont de deux sortes : les Périodes Militaires d'Initiation (PMI) ou de Perfectionnement (PMP). Chaque armée propose ses propres périodes militaires.

## Les emplois civils et militaires

Le ministère des Armées offre de nombreuses opportunités d'emplois, civils et militaires, dans une multitude de métiers.

Pour en savoir plus : [www.defense.gouv.fr/jeunesse-s-engager](http://www.defense.gouv.fr/jeunesse-s-engager)

**Pour toute information concernant le recrutement dans les forces armées, contacter le CIRFA, 2 rue de la Mabilais à Rennes, tél 02 57 21 80 11**

## Le Service Civique

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience humaine unique. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être.

Ce n'est pas un stage, ni du bénévolat ni même un emploi salarié, c'est un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois. Plusieurs dizaines de milliers de missions d'intérêt général sont proposées dans 10 domaines d'action prioritaires pour la Nation, chacun peut y trouver une organisation ou une action qui lui correspond.

La campagne #LeChoixDeSengager montre les bénéfices pour les jeunes d'accomplir une mission de Service Civique, que ce soit dans les domaines du sport, la solidarité, le handicap, l'environnement, l'éducation ou auprès des seniors.

Derrière chaque expérience de Service Civique, derrière ce choix de l'engagement, il y a des rencontres, des découvertes et des apprentissages uniques. Des délices.

**Pour en savoir plus : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)**

## Déclarations Préalables accordées en 2022

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
HOUGET Alexandre	La Moustière	Pose de vélux	05/03/22
GUILLAUDEUX Lénaïck	Le Petit Long Pré	Réfection toiture + création vélux	10/04/22
BRISARD Dominique	Le Tertre Penais	Rénovation et surélévation d'un bâtiment en terre (annexe)	08/07/22
DEBROISE Jérémy	Maubusson	Changement de menuiseries et modification des ouvertures	01/05/22
AVENIR'ECO	12 Bis Rue de Bretagne	Installation de panneaux photovoltaïques	05/06/22
GAEC BOITEL	Le Grand Fresne	Installation d'un générateur photovoltaïque	29/09/22
FREYARD Christophe	La Haute Pommeraie	Extension de l'habitation	en cours
JOUZEL Alain	Le Bourg Neuf	Installation d'un générateur photovoltaïque	17/10/22
HAYRAUD Sylvie	La Moustière	Création de 3 terrains à bâtir	05/11/22
TOTAL ENERGIES ELECTRICITÉ GAZ DE France (pour station TOTAL)	Le Hardier	Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture d'un bâtiment existant	21/11/22
DEBROISE Jérémy	Maubusson	Clôture / muret	21/11/22
DIEMAHAVE Romain	Le Passoir	Création d'une ouverture (fenêtre)	en cours
LE ROCH Sébastien	7 Rue d'A-Haut	Pergola bioclimatique	en cours
PUSNEL David	La Lande du Feu	Abri cheval	en cours

## Permis de Construire accordés en 2022

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
AVRIL Jean-Paul	La Peroisserie	Changement de destination d'un bâtiment agricole en garage	02/05/22
ROBIEU Yoann	5 Rue du Coteau	Extension de l'habitation	02/05/22
LEGROS Steeve	La Basse Ripaudière	Transformation d'un bâtiment en maison d'habitation (Rénovation + extension)	25/08/22
JOTTERAND Mathieu	La Haute Ripaudière	Rénovation + extension d'une ancienne construction	27/10/22
GRIMAUULT Johan	Le Bas Beauchère	Rénovation logement + transformation	En cours
EARL GRIMAUULT	Le Bas Beauchère	Création hangar stockage	En cours

## État Civil 2022

Dans le respect de la Règlementation sur la Protection des Données (RGPD), nous devons recueillir le consentement des personnes (ou famille) concernées pour pouvoir publier dans le bulletin communal, les événements d'Etat Civil les concernant.

### Naissances :

Au cours de l'année 2022, il y a eu 9 naissances, dont :

- Clémence DANIEL née le 25/06/2022
- Joy VANZUIJDAM née le 17/07/2022
- Lise TOMBEUX née le 28/07/2022
- Noah FONTANELLI né le 25/11/2022
- Mia JAN née le 27/11/2022

### Mariage :

Au cours de l'année 2022, il y a eu 5 mariages, dont :

- DIEMAHAVE Romain et BERTRAND Estelle le 22/01/2022
- BOUYER Melvyn et ESNAULT Charlotte le 11/02/2022
- CHARRIER Julien et RENOULT Jennifer le 16/04/2022
- GUILMIN Clément et ROUSSEAU Céline le 02/07/2022

### Décès :

Au cours de l'année 2022, il y a eu 4 décès :

- Michel MENARDAIS le 26/02/2022
- André MICAULT le 30/08/2022
- Maria LETORT (née NIEL) le 27/10/2022
- Gualbert DELLYS le 13/11/2022

## Les manifestations 2023

Toutes ces dates sont données sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

### Janvier :

- 6 janvier :** Vœux de la Municipalité
- 19 janvier :** AG du Club de l'Amitié + galette des rois
- 20 janvier :** Réunion de préparation des classes 3
- 28 janvier :** Concert TIKI PARADISE à la salle l'Abri de l'Ise

### Février :

- 4 février :** Repas annuel ES Brie
- 11 février :** Atelier famille organisé par l'Association les Autoch'tones
- 25 février :** Loto organisé par le Comité des Fêtes

### Mars :

- 17 mars :** Don du sang à Janzé

### Avril :

- 18 avril :** Repas de printemps Club de l'Amitié
- 30 avril :** Concours de pêche à l'étang des « Bas Noyers »

### Mai :

- 8 mai :** Commémoration de l'Armistice 39-45
- 19 mai :** Don du sang à Janzé
- 27-28-29 mai :** Rencontre des Brie de France à Brie (79)

### Juin :

- 11 juin :** Barbecue du village organisé par le Comité des Fêtes
- En juin :** Feu d'artifice
- 23 juin :** Barbecue fin de saison Tout Brie Bouge
- 24 juin :** Kermesse de l'école

### Août :

- 24 et 25 août :** Don du sang à Janzé

### Octobre :

- 20 octobre :** Don du sang à Janzé
- 24 octobre :** Repas d'automne du Club de l'Amitié

### Novembre :

- 11 novembre :** Commémoration de l'Armistice 14-18
- 18 novembre :** Repas des bénévoles du Comité des Fêtes

### Décembre :

- 15 décembre :** Venue du Père-Noël
- 21 décembre :** Don du sang à Janzé

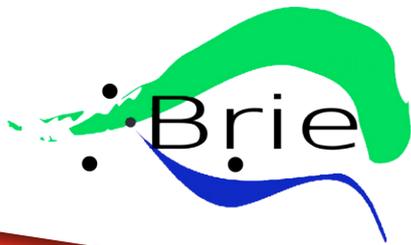


### Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi - Mercredi - Jeudi - samedi : 9 h - 12 h  
Vendredi : 14 h - 17 h  
22, rue de Bretagne - 35150 Brie  
**02 99 47 02 85 - accueil.mairie@brie.bzh**

### Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET  
Maryline BRULÉ Coralie JAEG - Michelle RIET - Philippe DENIS - Bruno PELLETIER - Hélène au secrétariat



Jérémy Stravius



Tout Brie Bouge



Brie de France



11 novembre



Fête du Patrimoine



Tous pour la Vie